



ÉTUDE DE STRUCTURATION DU SECTEUR DE L'IMAGE ET DE L'AUDIOVISUEL EN GUYANE

RAPPORT COMPLET - SEPTEMBRE 2020

 CCI GUYANE


AUDeG
Agence d'Urbanisme
et de Développement
de la GUYANE





Carine Sinaï-Bossou
Présidente de la CCIRG



Jocelin Ho Tin Noé
Président de l'AUDeG

Les industries culturelles et créatives sont un formidable levier pour créer de la valeur et des emplois. Elles ont la particularité de se situer à l'intersection même de l'économie et de la culture, la créativité étant au cœur de leur activité.

C'est pourquoi, fin 2018, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Guyane (CCIRG) a sollicité l'appui de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de Guyane (AUDeG) en vue d'une étude sur la filière Image et Audiovisuelle en Guyane. Plus récemment, en 2019, nous avons signé avec l'Association du Festival International du Film documentaire Amazonie-Caraïbes (AFIFAC) une convention visant à soutenir le développement de la filière production audiovisuelle.

Il est vrai que 2020 ne tire pas sa particularité de la seule pandémie de la Covid-19. Cette année est aussi marquée à la fois par le projet de loi réformant l'audiovisuel et par la suppression de la chaîne de télévision France Ô sur le canal hertzien. Des raisons qui à elles seules pourraient justifier l'inscription de nos industries créatives dans le nouveau Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Notre objectif, en demandant à l'AUDeG de diagnostiquer la filière Image et Audiovisuelle, est d'en valoriser les atouts et les potentiels culturels, économiques et promotionnels. Notre objectif est également de proposer de nouveaux leviers d'accompagnement et de promotion susceptibles d'accroître le développement de ladite filière.

Il est de plus en plus clair que, en dépit de la distance et des surcoûts structurels, la production audiovisuelle peut être pour la Guyane un formidable levier de croissance. Hormis les retombées directes en termes de création d'emplois, cette filière est aussi un atout de préservation du patrimoine et surtout d'attractivité touristique, qui peut participer à une meilleure cohésion sociale.

Les acteurs publics ont donc tout à gagner en renforçant les dispositifs d'accompagnement, de promotion et de soutien. C'est à cette condition que la filière audiovisuelle et cinématographique guyanaise va se structurer, se consolider et se professionnaliser.

Face aux mutations économiques, institutionnelles, aux crises sociales, sanitaires, l'Agence d'Urbanisme et de Développement de Guyane (AUDeG) dispose d'atouts solides pour répondre à ces nouveaux enjeux et aider à la décision. A travers son Observatoire de l'Économie constitué en 2016 et pour lequel la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Guyane (CCIRG), en tant que membre de droit de l'Agence, a toujours soutenu la pertinence et la légitimité, l'AUDeG se mobilise pour réaliser des études d'analyse et de diagnostic sur les trajectoires de développement des territoires grâce à une robuste connaissance des territoires. À travers ces études, les membres et partenaires ont à leur disposition une trame où de nouveaux enjeux économiques sont identifiés et pour laquelle de nouvelles stratégies économiques peuvent être adoptées.

La CCIRG, dans le cadre de sa mission d'appui au développement de filières, a souhaité fin 2018 confier à l'AUDeG l'étude du secteur de l'image et de l'audiovisuel en vue de déchiffrer cette filière émergente et porteuse et d'accompagner son déploiement sur l'ensemble du territoire guyanais. Partageant le besoin d'expertise sur ce secteur économique méconnu mais devant activement participer à forger une image positive et attractive de la Guyane, les membres de l'AUDeG se félicitent de cette collaboration prometteuse avec la CCIRG qui confirme le rayonnement de l'Observatoire de l'Économie sur le territoire.

Pour l'AUDeG, il s'agit également de conjuguer ses champs de compétences définis par le Code de l'Urbanisme et d'assurer le lien entre observation économique, prospective et aménagement du territoire, dans un objectif de cohérence des politiques publiques.

L'ambition est d'affirmer une industrie culturelle créative sur le territoire et d'accroître la mise en réseau des acteurs économiques et culturels pour porter d'une voix commune ce secteur transversal, au national et à l'international.

SOMMAIRE

Préambule	5
Méthodologie	6
Identification des professionnels	6
Conception et diffusion d'un questionnaire.....	7
Réalisation d'entretiens et d'ateliers	8
Analyse des données.....	9
Limites méthodologiques.....	9
Présentation des profils des répondants au questionnaire et interviewés	10
Profil des répondants au questionnaire	10
Profil des associations interviewées.....	12
Profil des professionnels interviewés.....	14
Profil des institutionnels présents aux ateliers	14
Esquisse de la toile des acteurs	16
Un secteur économique protéiforme.....	16
Un écosystème dynamique	17
Identification des atouts et opportunités du territoire	20
Une combinaison d'atouts géographiques, réglementaires, culturels, socio-économiques et humains	20
Des opportunités créées par le tissu associatif et les institutions encourageant la jeunesse guyanaise	21
Identification des freins au développement du secteur	24
Des freins géographiques : un territoire enclavé, concurrencé par d'autres destinations.....	24
Des freins liés à la formation : un défaut de formations et un manque de lisibilité sur le programme	24
Des freins liés aux compétences : une insuffisance de main d'œuvre dans les métiers sous-représentés	25
Des freins liés aux équipements : un parc matériel limité, des locaux et infrastructures inadaptés.....	25
Des freins fonctionnels : une structuration embryonnaire	26
Des freins institutionnels : une complexité administrative sans spécialisation des instances	26
Des freins financiers : des surcoûts et une méconnaissance des dispositifs mobilisables	27
Identification des leviers d'actions pour le secteur	28
Axe 1 : Renforcer la promotion du territoire et la coopération	28
Axe 2 : Améliorer la lisibilité des formations existantes, stimuler les jeunes et amateurs et développer l'offre	28
Axe 3 : Développer les ressources humaines du secteur	29
Axe 4 : Investir dans les équipements et infrastructures adaptés au secteur	30
Axe 5 : Professionnaliser, mettre en réseau les acteurs et renforcer les projets	31
Axe 6 : Mieux accompagner les professionnels dans les démarches administratives	31
Axe 7 : Faire valoir et diversifier les dispositifs de financement.....	32
Conclusion et enjeux	34
Pour aller plus loin	35
Bibliographie	35
Sites internet.....	35

PRÉAMBULE

L'Agence d'Urbanisme et de Développement de Guyane (AUDeG) a été sollicitée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane (CCIRG) le 15 juin 2018 afin d'apporter un appui technique sur une étude du secteur de l'image et de l'audiovisuel en Guyane visant à :

- mieux connaître le secteur et le définir autour de chiffres-clés et d'une cartographie des acteurs ;
- identifier les atouts, opportunités et freins à la structuration et au développement du secteur sur le territoire ;
- identifier les leviers d'actions à activer par la CCIRG ou ses partenaires.

DÉFINITION DES NOTIONS D'IMAGE ET D'AUDIOVISUEL



Image

Toute représentation ou reproduction d'un objet ou d'une figure dans les arts graphiques et plastiques (photographie, dessin, peinture, infographie, design, sculpture...)



Audiovisuel

Technique ou œuvre associant l'image et le son (cinéma, télévision, jeux vidéo, clip...)

Cette étude s'appuie sur une démarche similaire menée et actualisée régulièrement par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Nice-Côte d'Azur et s'inscrit dans le cadre de la mission d'appui au déploiement de filières de la CCIRG.

Elle intervient dans une dynamique favorable au secteur avec entre autres :

- le déploiement d'un fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle mis en œuvre par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et la Direction des Affaires Culturelles (DAC) intégrée depuis le 1^{er} janvier 2020 à la Direction Générale de la Cohésion et des Populations (DGCOPOP) ;
- des tournages récents sur le territoire tels que les séries « Guyane » et « Maroni, les fantômes du fleuve » ou bien encore le téléfilm « Meurtre à Cayenne » ;
- la relance de la Commission du Film par la CTG, remplaçant le Bureau d'Accueil des Tournages ;
- l'organisation du Festival International du Film documentaire Amazonie Caraïbes (FIFAC) à Saint-Laurent du Maroni et de la biennale des rencontres photographiques de Guyane ;
- le projet de Maison du Cinéma développé sur le Centre littoral par l'association Guyane-Cinéma Audiovisuel Multimédia (G-CAM) et le projet d'Incubateur Audiovisuel, développé sur Saint-Laurent du Maroni par l'association Atelier Vidéo Multimédia (AVM) suite aux Assises de l'Outre-mer de 2018.

Par ailleurs, une étude commanditée en 2018 par World Wildlife Fund (WWF) visant à identifier le potentiel économique durable de la Guyane a reconnu le secteur de l'audiovisuel et du cinéma comme porteur avec de forts effets d'entraînement sur

l'ensemble de l'économie du territoire. Dans ce rapport, il est notamment indiqué que pour 1€ investi par la CTG dans une production, les retombées économiques directes locales sont évaluées à 7,62€.

C'est dans ce contexte que la CCIRG a sollicité l'AUDeG en vue d'affiner la connaissance de ce secteur économique culturel, de ses besoins et des leviers d'actions. Les membres de l'AUDeG réunis en assemblées statutaires le 5 juillet 2018 et partageant ce besoin d'expertise ont décidé d'intégrer cette nouvelle mission au Programme Partenarial d'Activités de l'Agence.

Une convention partenariale a alors été signée entre l'AUDeG et la CCIRG le 4 décembre 2018 et la mission a été lancée en février 2019 autour d'une première réunion regroupant des acteurs de la sphère économique et de la sphère culturelle ainsi que des associations fédératrices de professionnels avec pour but de présenter la mission, d'échanger sur les données existantes, les besoins, la méthode et de constituer un réseau des acteurs.

En particulier, il a été demandé par les acteurs lors de la réunion de lancement de :

- distinguer dans l'étude les sociétés régies par les conventions collectives de la production audiovisuelle et cinématographique, les entrepreneurs individuels et les associations ;
- intégrer les porteurs de projet ayant émergé au fonds territorial de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle ;
- associer les diffuseurs et le comité du tourisme ;
- prévoir un volet sur le foncier et l'immobilier, le financement du secteur et les intermittents du spectacle ;
- faire le lien avec les projets de Maison du Cinéma et d'Incubateur Audiovisuel.

Le présent rapport a pour objet de présenter la méthodologie de l'étude et de restituer les principaux résultats issus principalement d'entretiens et d'un questionnaire ayant ciblé les professionnels du secteur, le tissu associatif mais aussi les instances administratives.

TOURNAGE DU COURT-MÉTRAGE « LES CHOSES SIMPLES »

source : Quentin Furic



Identification des professionnels

La première étape de la mission a consisté à identifier les professionnels du secteur de l'image et de l'audiovisuel, tant les établissements que les intermittents du spectacle.

Il s'est tout d'abord agi d'approcher la population mère du secteur d'étude. Les établissements du secteur ont alors été présélectionnés sur la base des fichiers de la CCIRG, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAG) ainsi que du fichier Sirene géré par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) à partir d'une sélection de codes APE présentés dans le tableau qui suit. La combinaison de ces trois fichiers sources a permis de couvrir une diversité de statuts juridiques d'établissements mais a nécessité de supprimer les éventuels doublons des différents fichiers.

A noter que les codes APE ont été retenus à partir d'échanges avec la CCI Nice-Côte d'Azur qui a mené un travail similaire et d'une sélection par mots-clés dans la Nomenclature des Activités Françaises (NAF).

Puis, pour les près de 1 200 établissements filtrés dans les fichiers sources précités, la CCIRG a cherché à collecter les courriels des dirigeants et responsables non présents dans les bases de données, notamment via un important travail de réseau en vue de leur diffuser ultérieurement un questionnaire et/ou de les sonder directement en entretien.

Une réunion de travail a en outre été menée avec l'association G-CAM et la CTG pour affiner la pré-sélection d'établissements et le renseignement des coordonnées des représentants des organismes. Certains établissements filtrés considérés comme n'appartenant pas au secteur d'étude de par la connaissance des acteurs locaux ont été exclus.

En complément, la CTG a fourni les coordonnées des porteurs de projet ayant bénéficié du fonds territorial de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle sur les années 2017, 2018 et 2019. En effet, lors de la réunion de lancement, la CTG a souhaité que des établissements intervenant en Guyane bien que leur siège social ne soit pas implanté sur le territoire puissent être sondés dans la présente étude, notamment sur leurs besoins.

Par ailleurs, l'AUDeG et la CCIRG ont pris l'attache de Pôle Emploi, pour mieux connaître les intermittents du spectacle.

SEGMENTATION DU SECTEUR DE L'IMAGE ET DE L'AUDIOVISUEL

source : AUDeG d'après nomenclature NAF

CRÉATION DE CONTENU	
Enregistrement sonore et édition musicale : activités liées à la production de matrices sonores originales, services d'enregistrement sonore en studio ou ailleurs y compris la production d'émissions de radio enregistrées, activités d'édition musicale	59.20Z
Activités des agences de publicité : création publicitaire	73.11Z
Activités spécialisées de design : activités de concepteurs graphiques, décoration	74.10Z

Activités photographiques : production photographique réalisée à titre commercial, traitement des films, microfilmage de documents	74.20Z
Arts du spectacle vivant : activités exercées par des artistes indépendants tels que des acteurs, danseurs, musiciens, conteurs	90.01Z
Création artistique relevant des arts plastiques : activités exercées par des artistes indépendants tels que des dessinateurs	90.03A
Autre création artistique : activités des compositeurs de musique	90.03B
PRODUCTION	
Production de films et de programmes pour la télévision : production et réalisation de films et de programmes audiovisuels destinés à la diffusion télévisuelle	59.11A
Production de films institutionnels et publicitaires : production et réalisation de films publicitaires, de films techniques et d'entreprise, de films de formation ou éducatifs et de clips vidéo	59.11B
Production de films pour le cinéma : production et réalisation de films et de vidéo d'auteurs, courts ou longs métrages, destinés principalement à la projection dans les salles	59.11C
POST-PRODUCTION	
Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision : montage, conversion film/bande, post-synchronisation, sous-titrage, création de génériques, infographie, animations d'images et effets spéciaux, doublage, développement et traitement de films cinématographiques, activités des laboratoires spécialisés dans la production de films d'animation	59.12Z
FABRICANTS DE MATÉRIEL ET PRESTATAIRES TECHNIQUES	
Fabrication d'équipements de communication : fabrication d'équipements d'enregistrement en studio et de diffusion d'émissions de radio et de télévision, y compris les caméras de télévision	26.30Z
Fabrication de produits électroniques grand public : fabrication d'équipements électroniques audio et vidéo, fabrication de magnétoscopes et d'équipements de reproduction de l'image, fabrication de téléviseurs, fabrication de moniteurs et d'écrans de télévision, fabrication de systèmes d'enregistrement et de reproduction audio, fabrication d'équipements stéréo	26.40Z
Fabrication de matériels optique et photographique : fabrication de matériel photographique tel que les appareils photographiques et les luxmètres	26.70Z
Fabrication de supports magnétiques et optiques : fabrication de bandes magnétiques vierges pour le son et l'image, fabrication de cassettes vierges pour le son et l'image, fabrication de disques optiques vierges	26.80Z
Réparation de matériels électroniques et optiques : réparation et entretien des matériels optique et photographique et réparation et entretien d'autres équipements électroniques professionnels	33.13Z
Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels : montage de matériel photographique, cinématographique et optique professionnel, installation et montage de matériel audiovisuel professionnel (radio, TV, appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image)	33.20D
Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses : activités exercées par des agents ou des agences pour le compte de particuliers et consistant habituellement à leur obtenir un engagement dans des films, des productions théâtrales, des pièces de théâtre, des œuvres d'art, des photos, etc., chez des éditeurs, des producteurs	74.90B

Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques : location de matériel audiovisuel	77.29Z
Activités des agences de placement de main-d'œuvre : activités des agences et bureaux de sélection d'acteurs et de figurants telles que les agences de distribution de rôles	78.10Z
Autres activités de soutien aux entreprises : services de sous-titrage codé en temps réel (simultané) d'émissions de télévision en direct	82.99Z
Activités de soutien au spectacle vivant : prestations de services techniques pour le son, l'éclairage, le décor, le montage de structures, la projection d'images ou de vidéo, les costumes	90.02Z
REPRODUCTION, ÉDITION, DISTRIBUTION, DIFFUSION	
Activités de préresse : mise en forme électronique, préparation de fichiers de données pour des applications multimédias, production d'épreuves	18.13Z
Reproduction d'enregistrements : reproduction, à partir d'une matrice, de disques, de CD et de bandes contenant de la musique ou d'autres enregistrements sonores ou vidéo	18.20Z
Édition de livres : activités d'édition de livres sous forme électronique (CD, écrans, etc.), audio ou encore sur Internet	58.11Z
Édition de revues et périodiques : édition de magazines, revues et autres périodiques, de caractère technique, professionnel ou d'intérêt général	58.14Z
Autres activités d'édition : édition d'affiches, de reproductions d'œuvre d'art, de matériel publicitaire	58.19Z
Édition de jeux électroniques : édition de logiciels de jeux électroniques pour tout type de plateformes	58.21Z
Distribution de films cinématographiques : distribution de films, de bandes vidéo, de DVD et d'autres productions similaires auprès des cinémas, des réseaux et stations de télévision et d'autres exploitants	59.13A
Édition et distribution vidéo : édition et distribution de films de tous types sur bandes vidéo, CD ou de DVD à destination du public	59.13B
Projection de films cinématographiques : projection de films cinématographiques ou de bandes vidéo dans des salles de cinéma, en plein air ou dans d'autres installations de projection, activités des ciné-clubs	59.14Z
Édition et diffusion de programmes radio : réalisation de grilles de programmes et diffusion, activités des réseaux de radiodiffusion, activités de radiodiffusion via Internet	60.10Z
Édition de chaînes généralistes : activités d'édition de chaînes de télévision généralistes	60.20A
Édition de chaînes thématiques : activités d'édition de chaînes de télévision thématiques (informations, sport, enseignement, musique, programmes pour la jeunesse, etc.), activités d'édition de chaînes de télévision généralistes à audience locale	60.20B

Conception et diffusion d'un questionnaire

Un questionnaire à destination des dirigeants d'établissements visant à mieux connaître leurs structures mais également leurs besoins a ensuite été conçu.

Il a été en partie basé sur le questionnaire proposé par la CCI Nice-Côte d'Azur dans son étude similaire mais adapté aux spécificités du territoire guyanais et complété au regard du caractère inédit de la mission en Guyane.

Plusieurs réunions de travail avec les acteurs locaux, notamment des représentants de professionnels, ont été organisées afin d'ajuster et de valider le questionnaire.

En particulier, le questionnaire a été axé sur les problématiques suivantes :

- la connaissance des caractéristiques administratives des établissements, de la nature de leurs activités, de leurs domaines d'application, de leurs chiffres d'affaires et effectifs, de la répartition géographique de leurs activités, de leurs relations d'affaires, de la nature de leurs dépenses ainsi que de leurs projets en cours et à venir ;
- les freins au développement de l'activité et les besoins en matière de compétences et formations, de foncier et de locaux d'activités, de matériel et d'équipements, d'accompagnement, d'animation et de structuration avec un focus sur les projets de Maison du Cinéma et d'Incubateur Audiovisuel évoqués en préambule et détaillés plus loin dans le rapport.

Un volet a également été dédié aux sociétés de production en raison de leurs spécificités de fonctionnement.

A noter que le questionnaire a fait l'objet d'un préambule sur la réglementation européenne en matière de protection des données personnelles.

Le questionnaire a ensuite été mis en ligne et diffusé par la CCIRG à partir du logiciel Sphinx le 2 septembre 2019 sur les courriels collectés, soit près de 200.

De plus, une communication avec le lien du questionnaire a été assurée par la CCIRG et l'AUDeG auprès des têtes de réseaux, des institutionnels et des professionnels ciblés pour des ateliers et interviews ainsi que sur les réseaux sociaux et le journal France-Guyane avec un visuel dédié afin d'optimiser le nombre de répondants. La CCIRG a également sensibilisé et touché des professionnels lors du FIFAC organisé en octobre 2019.

VISUEL CRÉÉ POUR LA DIFFUSION DU QUESTIONNAIRE

source : AUDeG

CONTRIBUEZ À LA STRUCTURATION DU SECTEUR DE L'IMAGE ET DE L'AUDIOVISUEL EN GUYANE !

Vous dirigez un établissement intervenant dans l'image et l'audiovisuel ?

Alors participez à notre enquête en ligne visant à mieux connaître le secteur, à le structurer et à l'accompagner dans son déploiement.

CCI GUYANE | AUDeG

Le lien est resté actif pendant près de 7 mois et accessible sur PC, smartphone et tablette. L'étude a inclus 8 relances automatiques du logiciel Sphinx par la CCIRG aux courriels collectés. A noter que dès lors qu'un établissement demandait à ne plus être sollicité pour l'enquête, il était sorti du mailing. La DAC intégrée désormais à la DGOPOP a également effectué des relances à partir de son fichier de contacts.

DIFFUSION DU QUESTIONNAIRE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

source : AUDeG et Commission du Film Guyane



/ Secteur de l'image et de l'audiovisuel /
La CCIG et l'AUDeG mènent une étude sur le secteur de l'image et de l'audiovisuel en Guyane.

Vous en faites partie ? Alors n'hésitez pas à participer en répondant au questionnaire proposé en cliquant sur ce lien :

<https://s1.sphinxonline.net/v4/s/c1uozs>



#Etude

#Audiovisuel

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane et l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane mènent une étude sur le secteur de l'image et de l'audiovisuel en Guyane.

Vous en faites partie ? Alors n'hésitez pas à participer en répondant au questionnaire proposé en cliquant sur ce lien :

<https://s1.sphinxonline.net/v4/s/c1uozs>

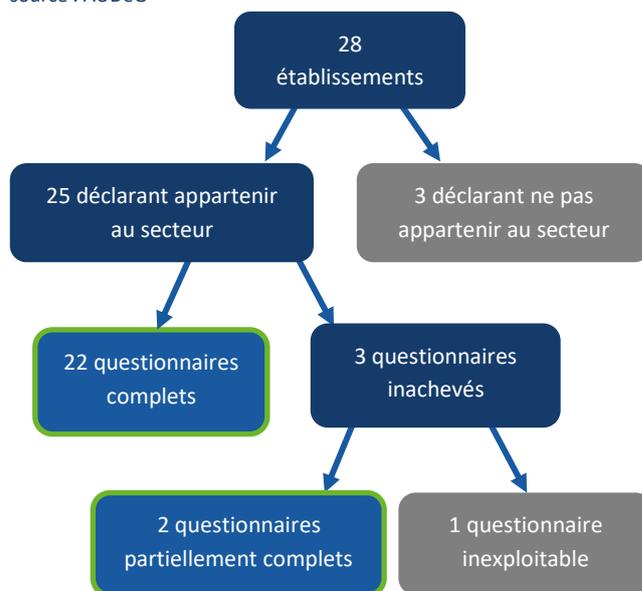


Enfin, une réunion de travail a été menée entre l'AUDeG et la CCIRG en janvier 2020 en vue de maximiser le taux de réponse et assurer une représentativité dans les répondants. Ainsi, le profil des répondants au questionnaire a été examiné par rapport aux caractéristiques des établissements filtrés lors de l'étape précédente. Les activités les moins bien représentées ont alors fait l'objet d'une relance ciblée par la CCIRG en tenant compte de critères présents dans les fichiers sources comme la date de création de l'établissement ou le nombre d'effectif salarié mais également de la connaissance des acteurs locaux.

Au final, 28 établissements ont répondu au questionnaire en ligne mais 3 d'entre eux ont déclaré ne pas intervenir dans le secteur de l'image et de l'audiovisuel. Parmi les 25 restants, 3 n'ont pas terminé le remplissage du questionnaire et parmi les 3 questionnaires inachevés, un a été inexploitable dans la mesure où seul le courriel du dirigeant a été renseigné. Les deux autres, bien que non complets, ont permis tout de même d'apporter des informations sur le secteur. 24 questionnaires sont donc tout ou partie exploitables.

LOGIGRAMME DES QUESTIONNAIRES EXPLOITABLES

source : AUDeG



Réalisation d'entretiens et d'ateliers

En complément du questionnaire, la mission a inclus une série d'entretiens et d'ateliers visant à :

- compiler des paroles d'acteurs avec un retour d'expérience sur les formations, le parcours professionnel et le métier ;
- affiner l'état des lieux du secteur en termes de cartographies des acteurs, d'atouts et d'opportunités, de freins et de besoins ;
- dégager des pistes d'actions.

En particulier, deux sessions d'entretiens ont été menées par l'AUDeG sur la période 2019-2020 :

- une session de 4 entretiens avec les associations fédératrices de professionnels ;
- une session de 14 entretiens avec des professionnels aux profils complémentaires, que ce soit en termes de formations, d'expériences, de métiers ou de structures.

Les sessions d'entretiens ont été arbitrées avec les institutionnels et les représentants de professionnels membres du comité de pilotage.

De plus, cinq ateliers thématiques ont été menés en 2019 avec des institutionnels du secteur culturel et du secteur économique. Ces ateliers ont porté sur les sujets suivants : l'attractivité économique, la culture, les entreprises, la formation et enfin, les financements. Au global, 35 institutionnels d'horizons très complémentaires ont répondu présents à ces ateliers.

Pour chaque public cible des entretiens et pour chaque atelier thématique, des grilles de questions spécifiques ont été conçues.

Il est important de noter que les entretiens et ateliers ont couvert tout le territoire guyanais et ont même été élargis aux professionnels présents dans l'Hexagone avec un fort ancrage en Guyane.

ATELIER « FORMATION »

source : CCIRG



Analyse des données

Les données analysées et présentées dans le présent rapport sont issues du questionnaire, des entretiens et des ateliers réalisés auprès des professionnels, associations et institutionnels. Elles prennent une forme diversifiée de ressentis, de chiffres-clés, de parole d'acteurs.



Elles sont regroupées selon les axes suivants :

- présentation des profils des répondants au questionnaire et interviewés ;
- esquisse de la toile des acteurs du secteur de l'image et de l'audiovisuel ;
- identification des atouts et opportunités du territoire pour développer et structurer le secteur ;
- identification des freins ;
- identification des leviers d'actions.

Limites méthodologiques

Plusieurs limites méthodologiques sont apparues pour cette première édition d'étude sur le territoire.

Tout d'abord, la population mère des professionnels du secteur de l'image et de l'audiovisuel ne pouvait pas être déterminée dans le cas présent, rendant impossible un échantillonnage. En effet, il s'est agi de filtrer des établissements à partir de codes APE pouvant appartenir au secteur. Toutefois, certains codes APE sont génériques et regroupent des activités en marge du secteur d'étude comme par exemple les codes 74.90B et 77.29Z relatifs respectivement aux activités spécialisées et techniques et à la location dans un sens large, sans affinement possible en l'absence de descriptif d'activités dans les fichiers sources. De plus, il a été

identifié en cours d'étude que certains codes APE sont mal choisis à la création de l'établissement ou que des codes APE sélectionnés à la création de l'établissement ne correspondent plus à l'évolution des activités.

Par ailleurs, la CCIRG n'a pu collecter que moins de 17% des courriels des dirigeants des établissements filtrés, rendant plus difficile la diffusion du questionnaire. C'est pourquoi il a été retenu de renforcer la communication auprès des têtes de réseaux, partenaires, professionnels, sur les réseaux sociaux, lors d'événements ainsi que dans les médias afin de toucher le plus largement possible les professionnels. Contrairement à ce qui avait été proposé par la CCI Nice-Côte d'Azur, l'AUDeG et la CCIRG ont également prévu des entretiens en anticipation de ce biais méthodologique.

Bien que conçu en partenariat avec des représentants de professionnels, le questionnaire a été jugé long et complexe à renseigner, notamment sur les données quantitatives telles que les chiffres d'affaires, l'emploi et les dépenses, ayant induit un nombre de répondants limité. Toutefois, les fichiers sources ne comportant pas de données sur les chiffres d'affaires et étant limités sur les effectifs, il n'était pas possible de quantifier ces critères sans les intégrer dans le questionnaire. De plus, le secteur a la particularité d'être très fluctuant en matière de chiffres d'affaires et d'emplois en fonction des projets en cours sur le territoire, notamment des tournages. Le questionnaire permettait alors de croiser la question sur les projets et la question sur les chiffres d'affaires et l'emploi.

Les unités mentionnées dans les consignes pour les données chiffrées n'ont pas toujours été respectées par les répondants, rendant certaines réponses inexploitable.

Le croisement de variables a été également limité en raison du nombre de répondants.

De plus, malgré nos relances, la direction régionale de Guyane de Pôle Emploi n'a pas communiqué les chiffres sur les intermittents du spectacle. Ainsi, seuls les entretiens auprès de professionnels sous le régime d'intermittent du spectacle ont permis d'obtenir un retour qualitatif. Toutefois, il n'a pas été possible de quantifier le nombre et le profil des intermittents du spectacle sur le territoire.

A noter enfin que le réseau des professionnels de l'image d'une part et de l'audiovisuel d'autre part, n'est pas structuré de la même manière, impliquant des niveaux d'information différents.

Au global, près de 1 200 établissements et associations ont été filtrés dans la base de données composite pouvant intégrer des doublons et des établissements non concernés par le secteur et près de 200 dirigeants ont été destinataires du questionnaire. L'étude a généré 28 retours de questionnaires dont 24 questionnaires ont été tout ou partie exploitables. Pour ces différentes raisons, l'étude qui se voulait être initialement une enquête quantitative s'est transformée en étude qualitative et a eu pour objet de mettre en lumière des observations émanant des questionnaires, des entretiens et ateliers et de dégager des tendances. En outre, l'INSEE qui a participé à des réunions techniques a confirmé cette adaptation méthodologique. Certaines données quantitatives ont néanmoins été données par les institutionnels, professionnels et associations en vue d'éclairer le propos.

PRÉSENTATION DES PROFILS DES RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE ET INTERVIEWÉS

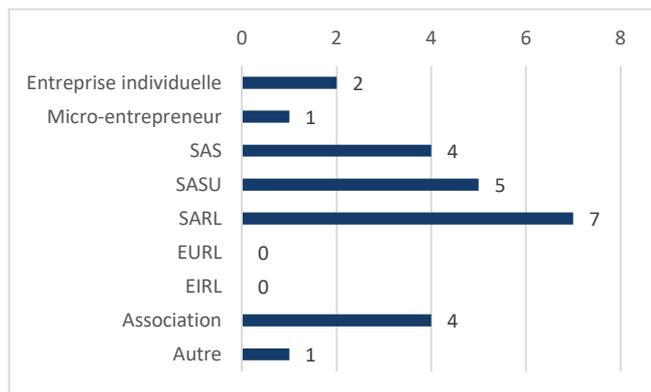
Profil des répondants au questionnaire

Le profil des 24 établissements appartenant au secteur et ayant émis des réponses tout ou partie exploitables est présenté en suivant.

Statut juridique

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS RÉPONDANTS SELON LEUR STATUT JURIDIQUE

source : AUDeG d'après les résultats du questionnaire

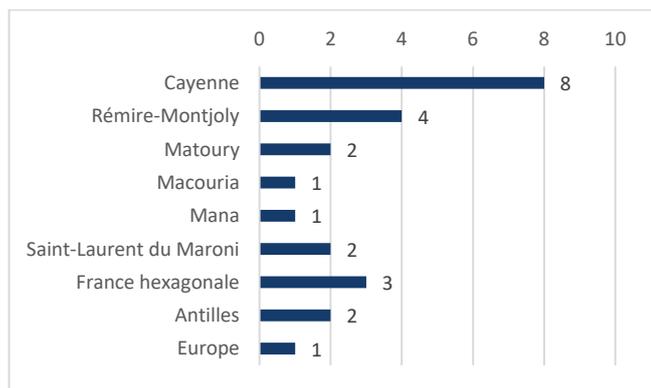


La majorité des établissements ayant répondu s'avère être des sociétés anonymes, suivies par les associations. Aucune EURL ou EIRL n'a répondu au questionnaire. Pour la catégorie « Autre », il s'agit d'une société espagnole dont le statut se rapprocherait d'une SARL en France.

Localisation géographique du siège social

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS RÉPONDANTS SELON LA LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE LEUR SIÈGE SOCIAL

source : AUDeG d'après les résultats du questionnaire



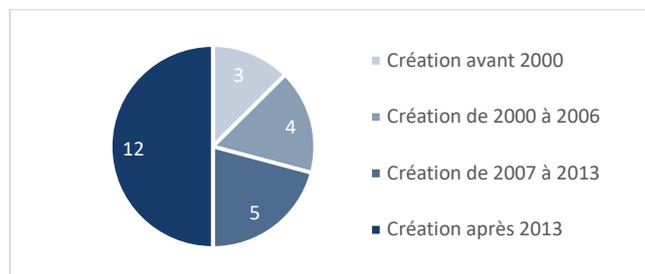
14 sièges sociaux sur 24 se situent sur l'île de Cayenne. 3 établissements de l'Ouest Guyanais ont également répondu. Parmi les 5 entreprises françaises dont le siège social n'est pas présent sur le territoire guyanais, 3 comptent un établissement secondaire en Guyane, à savoir 2 à Cayenne et 1 à Kourou. Les autres entreprises sont seulement amenées à intervenir en Guyane.



Ancienneté

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS RÉPONDANTS SELON LEUR ANCIENNETÉ

source : AUDeG d'après les résultats du questionnaire



La médiane s'établit autour de 2014, c'est-à-dire que 50% des établissements répondants ont été créés avant 2014 et 50% après 2014. Deux SARL et une association ont été fondées durant les années 1990. 12 entreprises ont été fondées après 2013 dont 3 ont déclaré 2019 comme année de création. Il s'agit donc majoritairement de jeunes entreprises.

Nature des activités

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS RÉPONDANTS SELON LE CODE D'ACTIVITÉS

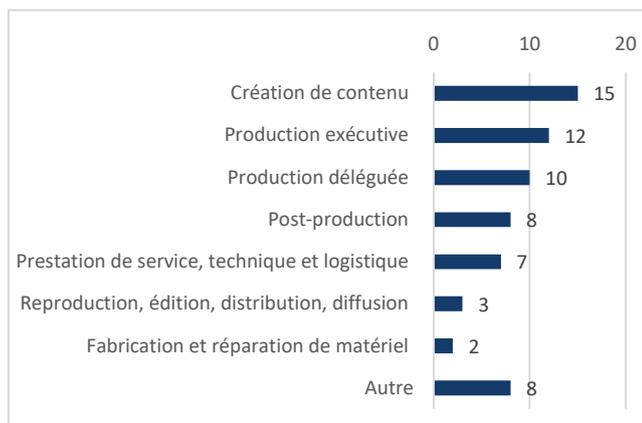
source : AUDeG d'après les résultats du questionnaire



Parmi les 24 établissements répondants, la moitié intervient dans la production au regard de leur code APE et notamment dans la production pour la télévision et le cinéma. A noter que certains codes APE mal renseignés ont été corrigés à partir du numéro SIRET donné par l'établissement.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS RÉPONDANTS SELON LA NATURE DE LEURS ACTIVITÉS

* En nombre de réponses, question à choix multiples
source : AUDeG d'après les résultats du questionnaire



FOCUS SUR LA PRODUCTION

Production déléguée : production responsable juridiquement et financièrement de l'œuvre

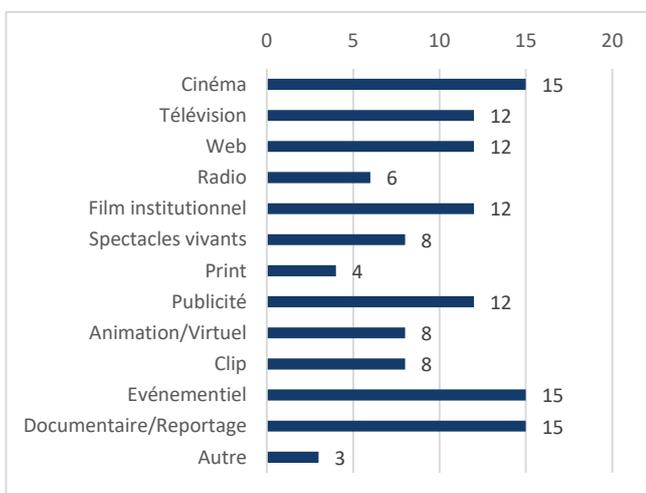
Production exécutive : production mandatée par la production déléguée pour encadrer la fabrication de l'œuvre dans un budget arrêté

Les établissements répondants exercent principalement dans la production exécutive ou déléguée ainsi que dans la création de contenu. La fabrication et la réparation de matériel ainsi que la reproduction, l'édition, la distribution et la diffusion sont les activités les moins bien représentées dans les réponses. Dans la catégorie « Autre », sont notamment cités la communication, la domotique, la promotion du secteur, l'éducation aux images, la formation, le conseil et l'évènementiel. En moyenne, les établissements ont sélectionné trois natures d'activités.

Domaines d'application

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS RÉPONDANTS SELON LEURS DOMAINES D'APPLICATION

* En nombre de réponses, question à choix multiples
source : AUDeG d'après les résultats du questionnaire



Tous les domaines d'application sont représentés dans les répondants. Ce sont le cinéma, l'évènementiel, le documentaire et le reportage les plus cités par les établissements, suivis par la

télévision, le web, le film institutionnel et la publicité. En moyenne, les établissements ont sélectionné 5 domaines d'application.

Par ailleurs, près de 80% des établissements répondants déclarent avoir déjà participé à un projet audiovisuel. Les projets les plus mentionnés sont le film institutionnel, le documentaire et le court-métrage.

Répartition géographique des activités

En Guyane, les activités des établissements répondants se répartissent majoritairement entre le Centre littoral et l'Ouest guyanais. Les territoires des Savanes et de l'Est guyanais sont très peu mentionnés. Par ailleurs, 9 établissements sur les 24 répondants déclarent ne pas intervenir en dehors de la Guyane. Pour ceux qui interviennent en dehors du territoire guyanais, ce sont principalement en France hexagonale puis, dans les Antilles.

Lieu d'exercice de l'activité

RÉPARTITION SELON LE LIEU D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ

source : AUDeG d'après les résultats du questionnaire

	Propriété	Location	Autre	Total
Au domicile	2	4	1	7
Dans des locaux dédiés	0	10	2	12
Autre	1	1	3	5
Total	3	15	6	24

Les établissements répondants travaillent majoritairement dans des locaux dédiés en location. En moyenne, la surface occupée est de 44 m².

Relation d'affaires

Les principaux clients des établissements répondants sont les entreprises privées et les institutionnels, suivis par les associations et les particuliers, originaires de Guyane ou de France hexagonale dans une moindre mesure. De même, les fournisseurs sont majoritairement originaires de Guyane et de France hexagonale.

Dépenses

Ce sont les frais de fonctionnement puis de personnel qui constituent les postes de dépenses les plus importants pour les établissements répondants.

En examinant les réponses des sociétés de production interrogées spécifiquement sur la répartition en moyenne des postes de dépenses dans le budget global des projets, il ressort que ce sont les frais de personnel, les frais de location du matériel, les frais liés à l'image et au son, suivis des frais de transport et des frais généraux qui sont les plus conséquents.

Emploi

EFFECTIF SALARIÉ ET NON SALARIÉ SUR LA PÉRIODE 2016-2018

source : AUDeG d'après les résultats du questionnaire

		2016	2017	2018
Emploi salarié	Min	0	0	0
	Max	6	8	8
	Moyenne	1	1	2
Emploi non salarié	Min	0	0	0
	Max	301	42	502
	Moyenne	15	4	25

Certains établissements ne comptent aucun salarié. Au maximum, ils comptent 8 salariés. Concernant l'emploi non salarié, il est fortement influencé par le nombre d'intermittents du spectacle.

Globalement, il s'agit d'établissements employant peu de salariés mais dont le nombre d'intermittents du spectacle engagés peut être significatif en fonction de la taille des projets en cours sur le territoire.

En particulier, il est possible de corréliser le nombre d'intermittents du spectacle avec les tournages des séries « Guyane » et « Maroni, les fantômes du fleuve ». Ainsi, lors du tournage de la saison 1 de la série « Maroni », le nombre d'emplois non salariés maximal est de 301 et atteint 502 sur le tournage de la saison 2 de la série « Guyane ».

Profil des associations interviewées

Le profil des 4 associations interviewées est présenté en suivant. Trois d'entre elles sont orientées sur l'audiovisuel et la dernière, sur l'image. Sont notamment mis en avant leurs objectifs, leurs actions majeures et la configuration de leurs équipes.

Guyane - Cinéma, Audiovisuel et Multimédia



Créée en décembre 2009, l'association Guyane - Cinéma, Audiovisuel et Multimédia (G-CAM) a pour objectif de créer un réseau des acteurs mais également de représenter et promouvoir l'industrie cinématographique et audiovisuelle en Guyane et en dehors du territoire.

Elle compte à ce jour 3 salariés dont 2 ont été recrutés en 2019 : un directeur, un salarié dédié à la coordination régionale du dispositif « Ecoles, Collèges, Lycées et Apprentis au Cinéma » (ECLA) visant la découverte et l'accompagnement pédagogique autour d'œuvres cinématographiques et un salarié dédié à la Commission du Film ayant pour mission la valorisation du territoire et de l'écosystème du cinéma.

Elle regroupe une quarantaine d'adhérents dont des professionnels (réalisateurs, producteurs, techniciens de l'image et du son...) et des passionnés présents en Guyane ou ayant un fort ancrage sur le territoire.

Parmi les actions majeures de l'association, il est noté :

- l'organisation de rencontres professionnelles dont les rencontres de l'audiovisuel et du cinéma de Guyane ;
- la Commission du Film pour laquelle la G-CAM a été retenue par la CTG ;
- l'organisation du festival « La Toile des Palmistes » ;
- l'animation du dispositif ECLA.

La G-CAM porte également un projet de Maison du Cinéma retenu aux Assises de l'Outre-Mer de 2018.

A noter enfin que l'association a été amenée à conduire des analyses du secteur, par exemple autour des impacts économiques des tournages de fiction intervenus en Guyane sur la période 2009 à 2018 ou encore des besoins en formation.

AFFICHE DE L'ÉDITION 2017 DU FESTIVAL « LA TOILE DES PALMISTES »

source : G-CAM



Atelier Vidéo Multimédia



L'association Atelier Vidéo & Multimédia (AVM) a été créée en 2006 à Saint-Laurent du Maroni avec pour ambition de développer l'audiovisuel et le cinéma sur le territoire.

En 2019, l'équipe est composée de 9 salariés aux profils complémentaires et polyvalents (administration, éducation aux images, animation, médiation culturelle...).

L'action majeure de l'association concerne le développement de l'éducation à l'image à travers différents dispositifs :

- la coordination depuis 2013 du dispositif hors temps scolaire d'éducation aux images « Passeurs d'images » ;
- l'accompagnement d'ateliers scolaires et périscolaires avec les établissements dont un projet de long terme avec cinq collèges de Saint-Laurent du Maroni pour concevoir une série ;
- le portage pour le compte de la G-CAM du dispositif ECLA en temps scolaire dans l'Ouest guyanais.

L'association met aussi en œuvre un programme de formation au documentaire de création, appelé « Doc Amazonie Caraïbe ». C'est ainsi qu'une dizaine de films documentaires ont été réalisés et produits depuis le démarrage du programme en 2014.

Par ailleurs, AVM a répondu en consortium à l'appel à projet « 100% inclusion » pour amener les jeunes sur des formations qualifiantes et pré-qualifiantes.

L'association développe les projections « Ciné au quartier » qui consistent à diffuser dans les quartiers des œuvres documentaires et cinématographiques qui répondent à une thématique souvent locale et « Ciné O Maroni » qui consistent à élaborer une programmation cinématographique dans le Haut Maroni.

AFFICHE D'UNE PROJECTION « CINÉ AU QUARTIER »

source : AVM

AVM porte également « Chronique du Maroni », premier web magazine consacré à l'Ouest guyanais.

Enfin, l'association développe un projet d'Incubateur Audiovisuel retenu lors des Assises de l'Outre-Mer en 2018.

Association Festival International du Film Documentaire Amazonie Caraïbes



L'association AFIFAC a été créée en 2019 pour porter le Festival International du Film Documentaire Amazonie Caraïbes (FIFAC).

En effet, France Télévisions a souhaité mettre en place dans les Caraïbes un festival similaire au Festival International du Film Documentaire Océanien (FIFO) et c'est la ville de Saint-Laurent du Maroni qui a été sélectionnée pour accueillir l'événement lors des 4^{èmes} Rencontres Internationales « Doc Amazonie Caraïbe » organisées par l'association AVM et en parallèle de la 10^{ème} édition du festival de cinéma « America Molo Man ».

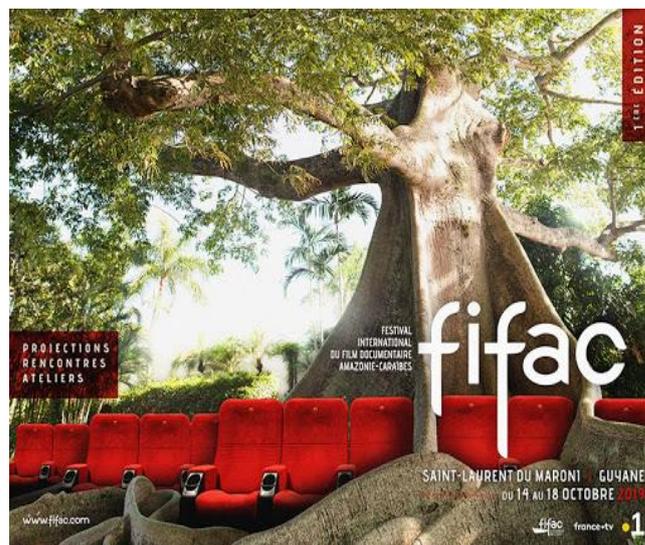
Le bureau de l'AFIFAC est entre autres composé de salariés de France Télévisions et de Guyane la 1^{ère}. Un directeur de projet a assuré le portage de l'événement et des recrutements ont été

opérés durant le festival pour la régie et la communication, en plus des bénévoles pour tenir les stands.

Le FIFAC a notamment inclus des projections de films pour le grand public ainsi que des rencontres professionnelles entre réalisateurs, producteurs et responsables de télévisions de l'Amazonie et des Caraïbes afin de créer du réseau et de déboucher sur des accords entre télévisions pour diffuser les documentaires réalisés localement. Le festival doit être reconduit en octobre 2020.

AFFICHE DE L'ÉDITION 2019 DU FIFAC

source : AFIFAC



La Tête dans les images



L'association la Tête dans les images a été créée en 2012 pour porter l'organisation de la biennale des rencontres photographiques de Guyane.

Des missions complémentaires ont également été développées depuis afin de pérenniser l'activité en dehors des rencontres photographiques.

L'association intervient ainsi sur l'éducation à l'image et la préservation du patrimoine photographique avec notamment le nettoyage et la numérisation de photographies en lien avec les Archives de Guyane et mise en place d'une bibliothèque numérique, en lien avec l'Université Antilles-Guyane.

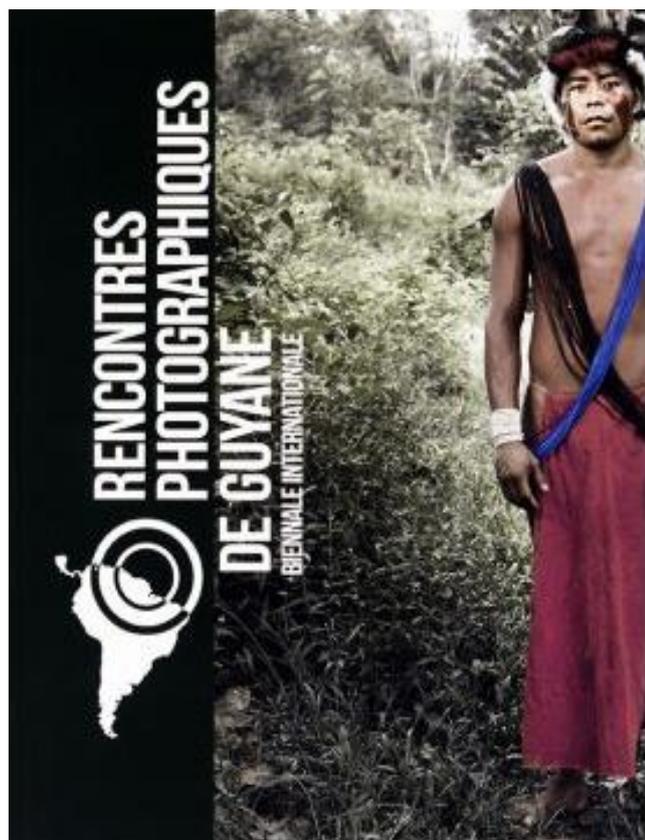
Par ailleurs, l'association a porté le projet « D'une rive à l'autre » et a assuré l'édition et la diffusion de l'ouvrage auprès des associations amérindiennes et culturelles ainsi que des écoles.

La Tête dans les images est composée de 3 salariés dont 2 sont à temps partiel :

- une médiatrice en charge des ateliers d'éducation à l'image ;
- une coordinatrice en charge de la gestion dont la recherche de financements, la rédaction du bilan de chaque action à destination des financeurs et la rédaction du rapport d'activités de l'année écoulée ;
- un directeur artistique en charge principalement de la définition du thème des rencontres photographiques de Guyane et de la sélection des photographes.

AFFICHE DE L'ÉDITION 2017 DES RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES DE GUYANE

source : La Tête dans les images



Profil des professionnels interviewés

14 professionnels ont également été interviewés. Tous les parcours de ces professionnels sont uniques de par la formation, les secteurs d'activités, les domaines d'application, les statuts, les structures employeuses, les missions confiées ou bien encore le nombre d'années d'expérience.

En particulier, il est important de souligner que la majorité des professionnels interviewés ont suivi des formations initiales dans l'Hexagone dans le secteur de l'image et de l'audiovisuel allant du BAC+2 au BAC+5. D'autres ont été autodidactes ou appelés dans le domaine par des rencontres. Ils ont ensuite poursuivi sur ce chemin, ont gagné en compétence et ont pu être amenés à reprendre des formations ou des cours de théâtre. Plusieurs professionnels ont également suivi des formations continues, majoritairement dans l'Hexagone pour consolider et élargir leur savoir-faire, notamment dans l'écriture, la réalisation, le journalisme, le pilotage de drones et le son. Le profil des professionnels interviewés démontre en effet que le secteur nécessite une forte polyvalence avec des métiers entremêlés.

De plus, il s'agit principalement de professionnels intervenant sur de la création de contenu, de la production, de la post-production, de l'édition et de la diffusion avec des domaines d'application pluriels : le cinéma, la télévision, le documentaire, le reportage, le film institutionnel, la radio, le web, le spectacle vivant, le print et l'évènementiel.

Parmi les 14 professionnels, 6 sont sous le régime d'intermittent du spectacle. On retrouve également des salariés, des micro-entrepreneurs et des dirigeants d'entreprise.

Les professionnels ont une expérience variable dans le secteur allant de moins de 5 ans à plus de 30 ans, quasiment intégralement en Guyane et dans l'Hexagone.

L'infographie exposée sur la page suivante présente par métier, les points clés de leur parcours tant en termes de formations que d'expériences professionnelles.

Profil des institutionnels présents aux ateliers

Le tableau suivant reprend par atelier les institutions ayant répondu présentes, la CCIRG et l'AUDeG ayant co-animé ces ateliers et la Commission du Film ayant participé à tous les ateliers. Ainsi, 21 institutions ont été représentées et ont pu présenter leurs interventions et leurs intérêts dans le secteur de l'image et de l'audiovisuel en Guyane parmi lesquelles 35 participants ont pu s'exprimer sur les atouts, freins et leviers d'actions pour accompagner la structuration et le déploiement du secteur en Guyane.

PROFIL DES INSTITUTIONS PRÉSENTES AUX ATELIERS

source : AUDeG

Thème de l'atelier	Institutions présentes	Nb
Attractivité	<ul style="list-style-type: none"> Atout France Comité du tourisme CTG Guyane Développement Innovation (GDI) ex Préfecture 	5
Culture	<ul style="list-style-type: none"> APROSEP CTG ex DAC 	4
Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ex Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) Mouvement des Entreprises De France (MEDEF) ex Préfecture 	6
Financements	<ul style="list-style-type: none"> Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) Agence Française de Développement (AFD) CTG Initiative Centre Est Guyane (ICEG) Réseau entreprendre 	6
Formation et enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Académie audiovisuelle de Guyane Lycée Bertene Juminer Lycée Lama Prévot MEDEF Rectorat Université de Guyane 	10
Animation	<ul style="list-style-type: none"> AUDeG CCIG Commission du Film 	4
Total		35

PROFIL DES PROFESSIONNELS INTERVIEWÉS

source : AUDeG d'après entretiens

Chargée de communication

Formation en commerce avec une spécialité en marketing et international

Expérience en tant que chef de produits international et marketing et en tant que chargée de projet communication événementielle

Photographe

Formation technique en photographie

Réalisation de photographies et de vidéos pour la presse, la communication, la publicité et l'événementiel et de portraits d'acteurs sur des tournages

Photographe et costumière

Formation en art et techniques du théâtre

Expérience en équipe costumes lors de tournages, création d'un duo artistique réalisant des photographies et des vidéos dont des courts-métrages

Opérateur prise de vue

Formation en Histoire de l'Art avec option cinéma

Réalisation de prises de vue principalement sur de la fiction, des courts-métrages et des documentaires pour des chaînes de télévision ainsi que des boîtes de production et de post-production

Acteur

Formation en théâtre

Expérience en tant que comédien dans des pièces de théâtre, courts-métrages, moyens-métrages et téléfilms, coach sur des séries, professeur de théâtre et enregistrement de voix-off

Comédien, auteur, scénariste, réalisateur et metteur en scène

Formation dans le social et de comédien

Acting dans une compagnie de théâtre professionnelle, écriture de scénarios de bandes dessinées, création d'une maison d'édition, mise en scène de spectacles, écriture et réalisation, essentiellement de films institutionnels et de prévention

Régisseuse, fixeuse et assistante de réalisation

Formation en langues étrangères appliquées avec une option commerce international

Expérience dans la production, la régie, la logistique, la réalisation, la distribution artistique et la communication

Machiniste et réalisateur

Formation en psychologie puis en créations et techniques audiovisuelles et cinématographiques

Expérience dans la régie et la machinerie sur des tournages et des pièces de théâtre, création d'un duo artistique réalisant des photographies et des vidéos dont des courts-métrages

Journaliste, réalisateur et producteur

Formation en journalisme et en gestion des entreprises culturelles

Direction d'un journal puis d'une société de production audiovisuelle spécialisée dans le documentaire, le film institutionnel et le journalistique et d'une association porteuse d'un festival

Productrice

Formation en gestion et finances puis en cinéma

Expérience dans la régie et la production puis, direction d'une société de production audiovisuelle spécialisée dans le cinéma

Producteur

Formation en sciences de la communication puis en cinéma, son et animation

Expérience dans la régie, la captation audiovisuelle, la prise de vue, la rédaction institutionnelle, la réalisation, la production déléguée et exécutive puis associé d'une société de production audiovisuelle

Rédacteur en chef

Formation en gestion de systèmes d'information, multimédias et images

Direction d'une maison d'édition, création d'une plateforme d'images

Directeur éditorial de chaîne de télévision

Formation technique en audiovisuel et dans le son

Expérience en tant qu'assistant réalisateur et réalisateur pour le cinéma et la télévision et dans des équipes de post-production avant de devenir responsable de programmes, directeur d'antenne puis directeur éditorial pour une chaîne de télévision

Directeur de chaîne de télévision

Formation technique en électronique et montage puis en réalisation et journalisme

Expérience en tant qu'ingénieur du son, chef monteur, réalisateur et journaliste reporter d'images avant d'être nommé responsable de programmes, directeur d'antenne et directeur régional de chaînes de télévision

ESQUISSE DE LA TOILE DES ACTEURS

Un secteur économique protéiforme

Le secteur de l'image et de l'audiovisuel peut être découpé selon cinq sous-secteurs d'activités :

- la création de contenu ;
- la production ;
- la post-production ;
- les prestataires techniques et les fabricants de matériel ;
- la reproduction, l'édition, la distribution et la diffusion.

Il est important de noter que les établissements de ce secteur sont protéiformes avec la créativité et l'innovation comme marque de fabrique et présentent des formes entrepreneuriales souples et adaptables au regard de la taille et de la structure du marché local mais également en phase avec les transformations technologiques et socio-économiques.

DÉFINITION DES SOUS-SECTEURS

Création de contenu : Activités de conception d'une œuvre visuelle ou audiovisuelle

Production : Activités de réalisation de l'œuvre

Post-production : Activités de traitement de l'œuvre menant à son aboutissement

Fabricants de matériel et prestataires techniques: Activités de soutien à la création et réalisation de l'œuvre

Reproduction : Activités de fixation matérielle de l'œuvre par tous procédés qui permettent de la communiquer au public d'une manière indirecte

Edition : Activités de parution et de mise en vente de l'œuvre

Distribution : Activités de gestion des droits et des copies, de promotion de l'œuvre et de négociations avec les exploitants

Diffusion : Activités de projection et d'exploitation cinématographique de l'œuvre

La création de contenu



Le socle de ce secteur d'activités est la création de contenu qui peut prendre de multiples dimensions : la peinture, la sculpture, le dessin, le design, l'infographie, la photographie, le son, la vidéo, l'écriture...

Les codes APE mais également les statuts juridiques des établissements intervenant dans la création de contenu sont donc très variables, montrant la complexité du secteur et rendant plus difficiles son approche et son appréhension. Il est notamment important de souligner que la part d'associations dans le nombre d'établissements apparaît comme non négligeable en Guyane sur la création de contenu.

La production



La production constitue un autre maillon de la chaîne de valeur. Elle est au cœur des projets audiovisuels et cinématographiques, à l'interface entre création et promotion.

Les établissements de ce sous-secteur d'activités sont des sociétés de production aux codes APE suivants : le 59.11A, le 59.11B et le 59.11C.

Il est à noter que les sociétés de production peuvent représenter d'importants pourvoyeurs d'emploi lors de tournages, notamment des intermittents du spectacle. Elles peuvent intervenir en tant que producteur délégué, producteur exécutif ou fixe. En Guyane, la production déléguée est peu représentée.

La post-production



La post-production intervient ensuite et consiste à traiter les œuvres par différentes techniques : montage, étalonnage, mixage, doublage, sous-titrage, effets spéciaux...

Les établissements de ce sous-secteur d'activités répondent au code APE suivant : le 59.12Z. Ils peuvent également faire appel aux intermittents du spectacle.

Les fabricants de matériel et les prestataires techniques



Les fabricants de matériel et les prestataires techniques interviennent également dans la chaîne de valeur. En outre, ce sont des activités de soutien pour la création et la réalisation, incluant la fabrication, la réparation, l'installation et la location de matériels électroniques, magnétiques, optiques et photographiques, les activités des agences artistiques et de placement de main d'œuvre mais aussi les prestations de services techniques pour le son, l'éclairage, le montage des structures, la projection, les costumes.

Ce sous-secteur inclut donc des établissements aux codes APE diversifiés.

Aucun établissement de fabrication n'est présent sur le territoire. Les autres activités de ce sous-secteur sont par ailleurs très peu représentées en Guyane.

La reproduction, l'édition, la distribution et la diffusion



La reproduction, l'édition, la distribution et la diffusion constituent les derniers maillons de la chaîne de valeur et concernent la promotion et la communication des œuvres.

Ont notamment été cités les distributeurs et les diffuseurs suivants lors des entretiens ou dans les réponses aux questionnaires.

EXEMPLES DE DISTRIBUTEURS

source : AUDeG d'après entretiens, ateliers et questionnaire

Distributeurs locaux 	Circuit Elizé - Filmdis - Imedia
Distributeurs nationaux 	Beliane - Charades - Memento Films - MK2 - Next Film Distribution - Rezo Films
Distributeurs internationaux 	Beliane - BTEAM - Buffalo 8 - Flourishing Films - MK2

EXEMPLES DE DIFFUSEURS

source : AUDeG d'après entretiens, ateliers et questionnaire

Diffuseurs locaux 	Agora - Canal+ Antilles - Canal+ Caraïbes - E.F. - Guyane la 1 ^{ère} - Kiwidom - KTV - RDI Guyane
Diffuseurs nationaux 	AB Animaux - Arte - Canal + - Discovery Channel - France Télévisions dont France 2, France 3, France 5 et France Ô - OCS - Orange Studio - RG - Sénat - Ushuaïa TV
Diffuseurs internationaux 	BBC - Facebook - Netflix - RTBF - TV5 Monde - TV Belgique - You tube

Un écosystème dynamique

Les établissements de l'image et de l'audiovisuel évoluent par ailleurs dans un écosystème dynamique, mettant en œuvre une multiplicité de liens entre acteurs de la sphère privée, publique et inter-organisationnelle qui structurent, fédèrent, accompagnent, et animent le réseau économique et culturel local.

Gravitent ainsi autour des établissements du secteur : des établissements des secteurs d'activités supports, des institutions, des acteurs de la formation, des associations, le réseau inter-entreprises ainsi que des financeurs.

A partir des entretiens, des ateliers et du questionnaire, la cartographie des acteurs suivante a pu être dressée. Elle n'a pas vocation à être exhaustive mais met en lumière les partenaires évoqués lors des différents échanges.

Les secteurs d'activités supports



Les premiers acteurs pouvant être cités appartiennent à la sphère privée. Il s'agit des secteurs d'activités nécessaires au bon fonctionnement de celui de l'image et de l'audiovisuel.

Ont notamment été cités les secteurs suivants lors des entretiens et ateliers ainsi que dans le questionnaire :

- le transport ;
- la location ;
- l'hôtellerie ;
- la restauration ;
- la sécurité et le gardiennage ;
- la communication.

FOCUS SUR LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Le régime des intermittents du spectacle est fixé par les annexes 8 et 10 au règlement d'assurance chômage. Il a pour objet d'ouvrir des droits d'indemnisation aux techniciens, ouvriers et artistes du spectacle selon des règles spécifiques en vue de répondre à la précarité de leurs métiers.

L'annexe 8 concerne les techniciens et ouvriers du spectacle remplissant les critères suivants :

- ils sont engagés par contrat à durée déterminée ;
- ils sont employés par un établissement de la production audiovisuelle (IDCC 2642 et codes NAF 59.11A et 59.11B), de la production cinématographique (IDCC 3097 et codes NAF 59.11B et 59.11C), de l'édition phonographique (IDCC 2770 et code NAF 59.20Z), des prestations techniques au service de la création et de l'évènement (IDCC 2717 et codes NAF 59.11C, 59.12Z, 59.20Z, 90.02Z), de la radiodiffusion (IDCC 1922 et codes NAF 59.20Z et 60.10Z), du spectacle vivant privé et subventionné (IDCC 1285 et 3090, code NAF 90.01Z ou employeur affiliée à la caisse des congés du spectacle ou ayant organisé des spectacles occasionnels), des espaces de loisirs, d'attraction et culturels (IDCC 1790 et code NAF 93.21Z), de la télédiffusion (IDCC 2411 et codes NAF 60.20A et 60.20) et de la production de films d'animation (IDCC 2412 et codes NAF 59.11A, 59.11B, 59.11C, 59.12Z) ;
- ils occupent une des fonctions figurant sur la liste jointe à l'annexe 8.

L'annexe 10 s'applique à l'ensemble des artistes du spectacle engagés sous contrat à durée déterminée tels que définis par l'article L.7121-2 du code du travail. Sont ainsi considérés comme artistes du spectacle : l'artiste lyrique, l'artiste dramatique, l'artiste chorégraphique, l'artiste de variétés, le musicien, le chansonnier, l'artiste de complément, le chef d'orchestre, l'arrangeur-orchestrateur, le metteur en scène, le réalisateur et le chorégraphe, pour l'exécution matérielle de leur conception artistique, l'artiste de cirque, le marionnettiste et les personnes dont l'activité est reconnue comme un métier d'artiste-interprète par les conventions collectives du spectacle vivant étendus.

Pour bénéficier d'une ouverture de droit au titre des annexes 8 et 10, il faut justifier exclusivement dans ce régime de 507 heures de travail ou d'heures assimilées au cours des 12 mois qui précèdent la fin de contrat de travail prise en compte pour l'ouverture du droit. Les heures de travail sont comptabilisées d'après les informations portées par les employeurs. Lorsque la période d'emploi est attestée en cachets, il est retenu par Pôle emploi qu'un cachet équivaut à un forfait de 12h.

Les droits des intermittents du spectacle sont gérés par une branche spécifique de Pôle Emploi, Pôle Emploi Spectacle.

Les institutions



Les institutions ont également un rôle prépondérant dans l'écosystème du secteur. Elles interviennent à différents niveaux.

Ainsi, elles coordonnent, animent et accompagnent les établissements de l'image et de l'audiovisuel, tout en constituant d'importants donneurs d'ordre pour le secteur. Les différentes institutions ciblées lors des entretiens et ateliers ou dans le questionnaire sont regroupées dans le tableau suivant.

EXEMPLES D'INSTITUTIONS

source : AUDeG d'après entretiens, ateliers et questionnaire

Institutions locales	Agence Française de Développement (AFD) - Atout France - Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane (CCIRG) - Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Guyane (CMAG) - Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) - Comité du tourisme - Commission du Film - Communes - ex Direction des Affaires Culturelles (DAC) - ex Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) - Douanes - Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) - Guyane Développement Innovation (GDI) - Pôle Emploi - ex Préfecture - Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) - Rectorat - Université de Guyane
Institutions extérieures au territoire	Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) - Pôle Emploi Spectacle

Les acteurs de la formation



Il s'agit des acteurs aussi bien de la formation initiale que de la formation continue.

Ont notamment été mentionnés dans le cadre de la formation initiale :

- le dispositif ECLA coordonné par l'association G-CAM dans les écoles, les collèges, les lycées et en apprentissage ;
- les spécialités et options en lien avec l'image et l'audiovisuel dans les lycées guyanais tels que le lycée polyvalent Lama-Prévot à Rémire-Montjoly, le lycée polyvalent Léopold Elfort à Mana, le lycée polyvalent Bertene Juminer à Saint-Laurent du Maroni ou encore le lycée professionnel Balata à Matoury ;
- les formations supérieures à l'Université de Guyane comme le diplôme universitaire Cinéma-Télévision.

Concernant la formation continue, ont été évoquées les formations dispensées par l'Académie Audiovisuelle de Guyane, première école de l'Outre-mer déclarée conforme par Pôle Emploi ainsi que les formations du Groupe de Recherches et d'Essais cinématographiques (GREC).

En tant qu'opérateur de compétence dans les secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications et gestionnaire du fonds de formation pour les artistes-auteurs, l'AFDAS apparaît également comme un acteur privilégié pour ce qui a trait à formation continue, de même que l'OPCALIA Guadeloupe.

Le tissu associatif



Le tissu associatif revête une importance particulière pour le secteur puisqu'il contribue fortement à la structuration, à la mise en réseau et au déploiement.

Ont notamment été mises en avant les associations suivantes : la G-CAM, AVM, la Maison des Artistes, Guyane Tech, Passeurs d'image, Lumière du monde, Docmonde, UniFrance, APROSE, la fédération Actrices et Acteurs de France Associés (AAFA), le collectif 50-50, EWA, la Canopée des Sciences, Kokolampoe, la Maison des Adolescents, les Maisons de quartiers et le Club photographique de la Madeleine.

Le réseau inter-entreprises



Le réseau inter-entreprises a pour but de créer du lien entre les différents organismes et de les représenter.

Il regroupe à cet effet les organisations patronales, les syndicats professionnels mais aussi les événements qui permettent de mettre en réseau les acteurs en local mais également au national et à l'international. Ont notamment été cités les organismes et événements suivants.

EXEMPLES D'ACTEURS DU RESEAU INTER-ENTREPRISES

source : AUDeG d'après entretiens, ateliers et questionnaire

Organisations patronales	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) - Fédération des Très Petites Entreprises (FTPE) - Mouvement des Entreprises De France (MEDEF) - Moyennes et Petites Industries (MPI)
Syndicats professionnels	Syndicat de la Production Audiovisuelle et Cinématographique des Outre-Mer (SPACOM) - Syndicat des Producteurs Indépendants (SPI)
Événements nationaux	Etats Généraux du film documentaire en Ardèche - Festival International du Textile Extraordinaire dans le Puy de Dôme - Paris Images - Rencontres du cinéma dans les Hautes-Vosges - Semaine de la culture des Outre-mer - « Sunny Side of the Doc » en Charente-Maritime - « Trinidad+Tobago Film Festival » à Trinidad et Tobago
Événements locaux	FIFAC à Saint-Laurent du Maroni - Festival « La Toile des Palmistes » à Cayenne - Rencontres photographiques de Guyane - Salon du livre à Cayenne

Les financeurs



Les financeurs font également partie de l'écosystème du secteur. Ils peuvent aussi bien appartenir à la sphère publique qu'à la sphère privée ou associative.

Les différents financeurs évoqués lors des entretiens et ateliers ainsi que dans le questionnaire sont regroupés dans le tableau page suivante.

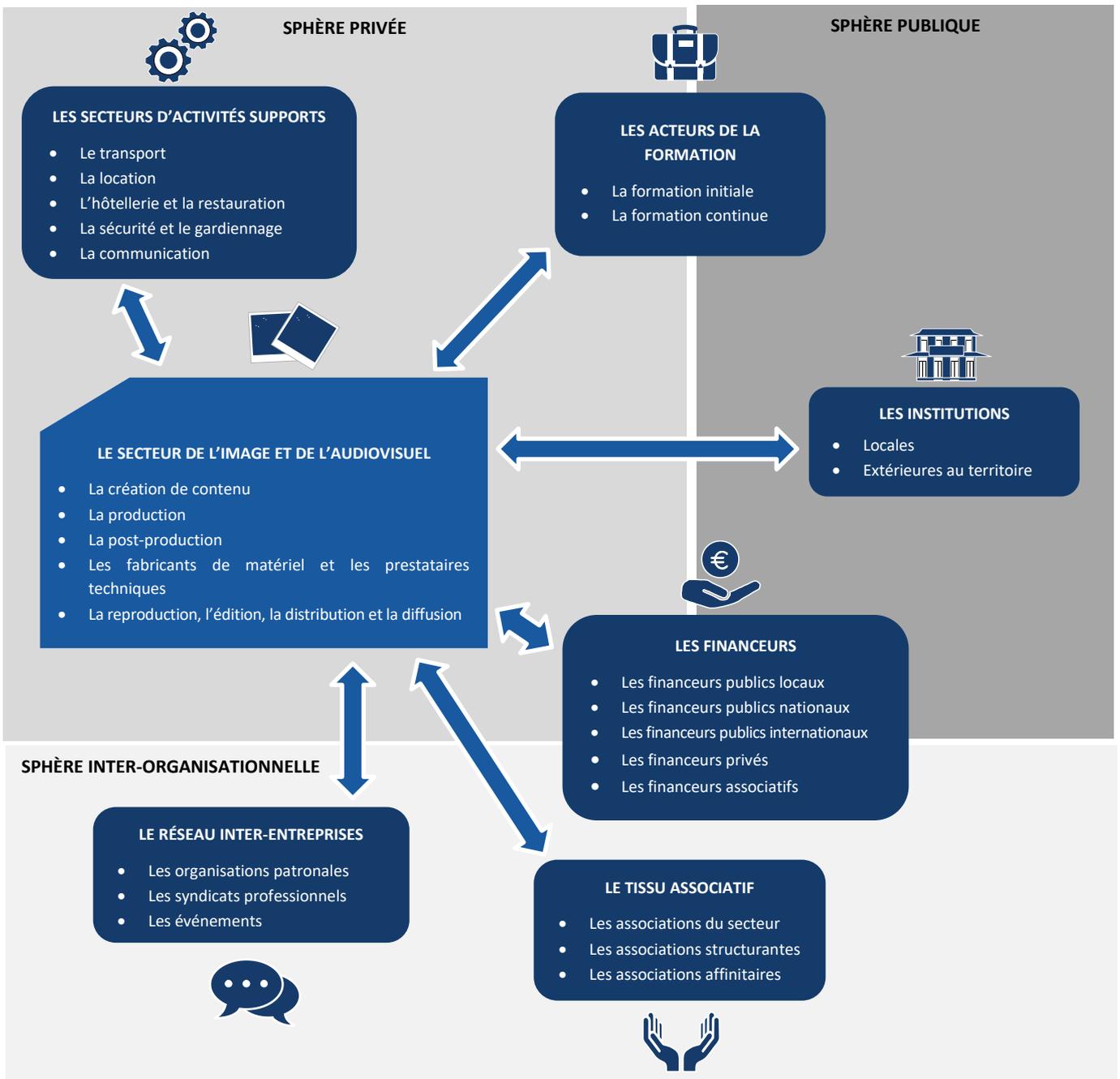
EXEMPLES DE FINANCEURS

source : AUDeG d'après entretiens, ateliers et questionnaire

Financeurs publics locaux	Agence Française de Développement (AFD) - Agence Régionale de Santé (ARS) - Centre National des Etudes Spatiales (CNES) - Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane (CCIRG) - Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) - Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) - Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) - Communauté de Communes des Savanes (CCDS) - Communes en particulier mairie de Cayenne et mairie de Saint-Laurent du Maroni - ex Direction des Affaires Culturelles (DAC) - ex Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) - Guyane la 1 ^{ère} - Guyane Développement Innovation (GDI) - Parc Amazonien de Guyane (PAG) - Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG) - Rectorat
Financeurs publics nationaux	Agence Française de la Biodiversité (AFB) - Banque Publique d'Investissement (BPI) - Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) - Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) - Fondation EDF - France Télévisions - Ministère de la Culture - Ministère de l'Outre-mer
Financeurs publics internationaux	Europe dont Eurimages
Financeurs privés	Agence Nationale de Gestion des Œuvres Audiovisuelles (ANGOA) - Banques - Canal + - Compagnies aériennes - Gaumont - Grand public au travers du crowdfunding - Investisseurs tels que Orange Studio ou Mach Deal - Mécènes - PROCIREP - Société pour le Financement de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle (SOFICA)
Financeurs associatifs	Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) - Initiative Centre Est Guyane (ICEG) - Ouest Guyane Initiatives - Réseau Entreprendre

INTERACTIONS ENTRE LE SECTEUR DE L'IMAGE ET DE L'AUDIOVISUEL ET LES AUTRES ACTEURS

source : AUDeG



IDENTIFICATION DES ATOUTS ET OPPORTUNITÉS DU TERRITOIRE

Une combinaison d'atouts géographiques, réglementaires, culturels, socio-économiques et humains

Des atouts géopolitiques et réglementaires : la stabilité, la sécurité et la législation d'un territoire français et européen

Des atouts tout d'abord géopolitiques et réglementaires ont été soulignés par les acteurs lors des différents entretiens et ateliers avec entre autres :

- la stabilité politique ;
- la stabilité monétaire qui permet de respecter le budget prévisionnel des projets cinématographiques et audiovisuels ;
- la sécurité sanitaire, en particulier lors de tournages ;
- la garantie d'une compagnie aérienne comme Air France ;
- l'application de la réglementation française et européenne ;
- les dispositifs d'aides européennes ;
- la fiscalité induite par le crédit d'impôt audiovisuel, le crédit d'impôt international et la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) ;
- le pacte pour la visibilité de l'Outre-mer signé entre France Télévisions, le Ministère de la Culture et le Ministère des Outre-mer visant à garantir la présence et la visibilité des Outre-mer sur les chaînes nationales du groupe, en réponse à la disparition de France Ô , autour de trois axes principaux : l'ancrage d'un « réflexe Outre-mer » en interne et auprès des publics dans l'ensemble de l'offre, une ouverture aux Outre-mer à travers des espaces dédiés et un renforcement des liens du Pôle Outre-mer avec les territoires ultramarins.

FOCUS SUR LA FISCALITÉ

Le crédit d'impôt audiovisuel permet, sous certaines conditions, à une société de production de déduire de son imposition 20% des dépenses de production éligibles selon l'article 220 sexies du Code Général des Impôts pour les œuvres documentaires et 25% pour les œuvres de fiction et animation, sous un plafond de 1 150 € par minute pour un documentaire, 3000 € par minute pour une œuvre d'animation et 1250 € à 10 000 € par minute pour une œuvre de fiction.

Le crédit d'impôt international concerne les films d'initiative étrangères dont tout ou partie de la fabrication a lieu en France. Il est accordé de façon sélective par le CNC à la société qui assure en France la production exécutive de l'œuvre, sur la base d'un barème de points validant le lien de cette œuvre avec la culture, le patrimoine et le territoire français. Il représente 30% des dépenses du film en France et peut atteindre au maximum 30 millions d'euros.

La TSA vise à soutenir la production. Elle est redevable par les établissements de spectacle cinématographiques et assise sur le prix des entrées payé par le spectateur pendant les semaines cinématographiques achevées au cours du mois considéré. Elle est perçue directement par le CNC en cohérence avec sa mission de contrôle hebdomadaire des recettes des exploitants.

Des atouts géographiques et culturels : une forte singularité et une richesse patrimoniale

Des atouts liés à la géographie du territoire ont aussi été évoqués dont :

- l'ancrage en Amérique du Sud et dans les Caraïbes ;
- la rareté des paysages et des décors naturels liés à la présence de la forêt amazonienne et de fleuves d'envergure et à la couleur de l'océan ;
- la richesse de la biodiversité ;
- la multiplicité ethnique et la diversité culturelle ;
- l'intérêt architectural des centres historiques de Cayenne et Saint-Laurent du Maroni ;
- l'ampleur de la culture scientifique.

Il a été reconnu par les acteurs que les Antilles ont par exemple moins d'atouts que la Guyane car les paysages insulaires sont plus communs.

Par ailleurs, le territoire guyanais apparaît comme fertile pour générer un vivier d'images faisant partie intégrante de l'Amazonie et valorisant l'imaginaire, l'insolite, l'aventure. Il est propice au développement du genre documentaire et du genre policier.

Des atouts socio-économiques : un secteur aux fortes retombées économiques et sociales

Des atouts socio-économiques sont également ressortis des échanges.

Les acteurs ont ainsi reconnu que le secteur était :

- inhérent à tous les secteurs d'activités qui ont besoin d'images et de vidéos ;
- générateur d'un fort impact économique sur d'autres secteurs d'activités comme l'hébergement, la restauration, les loisirs ou la location de matériel ;
- moins concurrentiel que dans l'Hexagone ;
- créateur d'emplois ;
- formateur pour les jeunes par le travail d'équipe, la cohésion et la discipline qu'il impose ;
- nécessaire à la connaissance, la promotion, l'image et la valorisation d'un territoire.

FOCUS SUR LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DES PRODUCTIONS DE FICTION

Le tableau suivant présente les chiffres établis par la G-CAM sur les retombées économiques des films et séries de fiction tournés en Guyane entre 2009 et 2018.

Au regard de ces chiffres, le budget moyen pour une 1h de production d'un film et série de fiction est de près de 2,1 millions d'euros.

1 heure produite nécessite en moyenne une trentaine de jours incluant la préparation et le tournage et représente près de 800 000 € de dépenses sur le territoire, 14 techniciens, 9 acteurs et 103 cachets figurants.

Ainsi, la part des dépenses sur le territoire guyanais dans le budget global des projets est en moyenne de 12%.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES PRODUCTIONS DE FICTION TOURNÉES EN GUYANE

source : G-CAM

Année	Titre	Durée de l'œuvre	Durée de préparation	Durée de tournage	Montant du budget	Montant des subventions locales	Montant des dépenses en Guyane	Nombre de techniciens et acteurs locaux	Nombre de cachets figurants
2009	Orpailleur	1h33	60 j	35 j	2 500 000 €	172 000 €	800 000 €	30 techniciens et 20 acteurs	170
2010	600 kilos d'or pur	1h40	96 j	47 j	10 250 000 €	0 €	3 800 000 €	67 techniciens et 42 acteurs	770
2014	La vie pure	1h33	30 j	21 j	800 000 €	150 000 €	500 000 €	35	30
2015	La loi de la jungle	1h39	78 j	31 j	3 800 000 €	190 000 €	1 390 000 €	42 techniciens et 21 acteurs	142
2015	Série Guyane Saison 1	7h	30 j	120 j	14 000 000 €	200 000 €	5 350 000 €	50 techniciens et 40 acteurs	600
2016	Série Maroni Saison 1	3h	20 j	31 j	3 900 000 €	90 000 €	1 115 000 €	40 techniciens et 15 acteurs	100
2017-2018	Série Guyane Saison 2	7h	30 j	115 j	14 000 000 €	200 000 €	5 800 000 €	70 techniciens et 39 acteurs	600

Des atouts humains : des compétences renforcées sur le territoire au rythme des projets et un travail en réseau

Enfin, c'est le capital humain qui a été mis en évidence par les acteurs lors des entretiens et ateliers.

Les atouts suivants ont ainsi été soulignés :

- une jeunesse dynamique, créative et sensible aux enjeux du territoire guyanais ;
- la qualité d'interprétation des acteurs ;
- les compétences techniques des photographes d'une part et des techniciens d'autre part qui se sont formés et spécialisés grâce à la venue de productions nationales et internationales ;
- l'arrivée sur le marché du travail de jeunes Guyanais qui ont étudié l'image et l'audiovisuel ;
- un travail en bonne intelligence collective entre professionnels avec notamment la pratique du prêt de matériel.

Des opportunités créées par le tissu associatif et les institutions encourageant la jeunesse guyanaise

Le rôle majeur joué par le tissu associatif dans la structuration du secteur

Il a été reconnu par l'ensemble des acteurs que d'une part, les associations G-CAM et AVM ont fortement contribué à la structuration du secteur, permettant de porter des projets plus conséquents sur le territoire et que d'autre part, elles travaillent en intelligence collective sur un territoire immense.

En outre, la G-CAM a été retenue pour porter la Commission du Film relancée en 2019 par la CTG avec pour mission principale de constituer la base Techniciens-Artistes-Figurants (TAF) et une base décors, de nouer le dialogue avec les fournisseurs et les partenaires publics et de vendre la destination Guyane comme terre d'accueil de tournages. A noter que la Commission du Film Guyane vient d'intégrer le réseau Film France et de participer au salon des tournages organisé à Paris. Elle s'appuie sur le retour d'expérience des autres territoires ultra-marins, notamment

La Guadeloupe et La Réunion. L'association permet en outre d'assurer une vitrine de l'industrie cinématographique et audiovisuelle à l'extérieur du territoire.

PRÉSENCE DE LA COMMISSION DU FILM AU SALON DES TOURNAGES

source : Michaël Dia / CTG Commission du Film Guyane



De plus, souhaitant assurer la dynamique du cinéma et de l'audiovisuel sur le territoire, la G-CAM a élaboré un projet de Maison du Cinéma avec pour ambition de constituer un pôle de ressources sur le Centre littoral, en vue de faciliter la création, la location de matériel, l'accueil de tournages, la formation et l'éducation à l'image ainsi que l'accueil du public. Ce projet, présenté lors des Assises de l'Outre-mer, a retenu l'attention de la Préfecture qui s'est engagée à apporter son soutien. Un comité de pilotage réunissant la Préfecture, la CTG, l'ex DAC, l'AFD, la CCIRG et l'AUDeG a alors été mis en place en vue d'avancer sur le projet et une étude de faisabilité avec pour partenaires financiers l'AFD, l'ex DAC et la CTG a été lancée en mars 2020. Cette étude de faisabilité prévoit trois phases : une phase d'évaluation des besoins et de préprogramme, une phase d'analyse multicritères de scénarii et une phase de définition du programme sur la base du scénario retenu. Il a été indiqué par Atout France lors de l'atelier « Attractivité » que ce projet constituait un produit touristique très intéressant.

Quant à AVM, l'association a pour ambition la labellisation « Pôle régional d'éducation à l'image » pour laquelle un retour positif du CNC a été obtenu. L'association reste encore en attente du retour de la CTG.

Un « Pôle régional d'éducation à l'image » vise à contribuer à l'ouverture culturelle et à l'émancipation des publics et leurs accompagnants à travers le développement de leur sensibilité, de leur créativité et de leur esprit critique et citoyen, à expérimenter des démarches pédagogiques et créatives, à accompagner et mettre en réseau les acteurs de l'éducation aux images, à repérer, valoriser et mettre en cohérence les actions sur leur territoire et à favoriser l'accès aux œuvres, la rencontre avec les artistes et les pratiques artistiques.

AVM porte également un projet d'Incubateur Audiovisuel sur Saint-Laurent du Maroni, retenu de même aux Assises de l'Outre-mer. Il s'agit d'un projet de centre de formation et de pépinière d'entreprises rattaché à une future télévision locale de service public.

Enfin, les rencontres photographiques de Guyane portées par l'association la Tête dans les images représentent un véritable tremplin pour les artistes et le FIFAC porté par l'AFIFAC constitue une vitrine pour le documentaire dans la région sud-américaine et caraïbéenne.

Un soutien croissant des institutions dans le développement du secteur

Il a été également noté par les acteurs que le niveau d'implication des institutions est en croissance, même s'il reste timide par rapport à d'autres territoires, notamment ultra-marins. Ce niveau d'implication est polymorphe.

Il est par exemple indiqué que le fonds territorial de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle mis en place par la CTG, l'ex DAC et le CNC est globalement en hausse depuis le début des années 2010.

La G-CAM souligne également que les financements pour le festival « La Toile des Palmistes » sont en progression avec la participation du Ministère des Outre-Mer, de la DAC, de la CACL et de la Ville de Cayenne.

AVM et AFIFAC indiquent en complément un fort portage politique de la CCOG mais aussi de la Ville de Saint-Laurent du Maroni.

En outre, parmi les 12 sociétés de production ayant répondu au questionnaire, 8 déclarent avoir déjà mobilisé le fonds territorial de soutien. De plus, 7 sociétés de production sur les 12 estiment que la part d'aides publiques dans le budget global des projets est supérieure à 25%.

Autre exemple, la campagne de promotion du territoire conduite par le Comité du tourisme sur la période 2017-2018 a placé sous les projecteurs les paysages de Guyane, contribuant à l'attractivité du territoire et au développement du secteur.

Par ailleurs, les institutions comme le Parc Amazonien de Guyane, la CTG, le Comité du tourisme ou l'ARS constituent d'importants donateurs d'ordre publics pour le secteur de l'image et de l'audiovisuel.

Un secteur attractif devenu plus accessible pour la jeunesse

Les métiers de ce secteur culturel sont particulièrement attractifs pour la jeunesse qui représente une part significative de la population guyanaise.

Les jeunes et amateurs peuvent aujourd'hui se lancer plus facilement dans la mesure où le prix du matériel de prises de vue et de post-production a fortement diminué. Par exemple, de nombreux courts-métrages de qualité ont été tournés par des particuliers suite aux mouvements sociaux de 2017. La concurrence directe est également limitée en Guyane.

Par ailleurs, les récents projets sur le territoire comme les séries « Guyane » ou « Maroni, les fantômes du fleuve » ont permis aux jeunes de consolider leur expérience et de monter en grades.

Enfin, les jeunes du secteur sont soutenus dans leurs projets par les associations G-CAM et AVM.

Ainsi, il est plus facile pour les jeunes d'envisager cette orientation professionnelle et pour les amateurs de se professionnaliser.

FOCUS SUR L'ENQUÊTE BESOINS EN MAIN D'ŒUVRE

Le tableau suivant fait un focus sur les métiers au cœur du secteur de l'image et de l'audiovisuel mentionnés dans l'enquête Besoins en Main d'œuvre (BMO) menée par Pôle Emploi. Cette enquête vise à connaître les besoins en recrutement par secteur d'activité, par métier et par bassin d'emploi. Elle est bâtie sur l'envoi de questionnaires à des établissements. Elle permet entre autres d'anticiper les difficultés de recrutement, d'améliorer l'orientation des demandeurs d'emploi et d'informer les demandeurs d'emploi sur l'évolution de leur marché du travail et les métiers porteurs.

En 2019, en Guyane, 6 680 projets de recrutement ont été enregistrés dont 20,4% en emplois saisonniers. Quatre familles de métiers du secteur de l'image et de l'audiovisuel sont en outre pointées dans l'enquête : les professionnels de spectacles, les artistes, les créateurs de supports de communication visuelle, stylistes, décorateurs et enfin, les assistants de communication. Sur ces 4 familles de métiers, ce sont 150 projets de recrutement qui sont relevés. Pour les professionnels du spectacle, il s'agit à 80% d'emplois saisonniers. Pour les trois autres familles de métiers, la part d'emplois saisonniers est inférieure à 1/3 et est nulle pour les assistants de communication.

PROJETS DE RECRUTEMENT DANS LES MÉTIERS DU SECTEUR

source : Enquête BMO de Pôle Emploi

Métier	Nombre de projets de recrutement	Part d'emplois saisonniers
Professionnels des spectacles	50	80%
Artistes (musique, danse, spectacle)	50	20%
Créateurs de supports de communication visuelle, stylistes, décorateurs	30	33,3%
Assistants de communication	20	0%

FOCUS SUR LE FONDS TERRITORIAL DE SOUTIEN À LA CRÉATION CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Le fonds a été créé en 2010 dans le cadre d'une convention de coopération tripartite ente le CNC, la DAC et la CTG. Il s'agit d'un dispositif d'aides attribuées sous forme de subventions pour favoriser l'émergence de projets diversifiés, accompagner les professionnels à différentes étapes de leurs œuvres, stimuler la production locale et contribuer au rayonnement culturel du territoire.

Les bénéficiaires sont des sociétés de production dont le siège social se situe en Guyane, en France ou en Europe, en situation financière saine et en règle au regard des obligations réglementaires, fiscales et sociales.

Les œuvres éligibles sont les documentaires de création, les fictions unitaires ou en séries et les œuvres cinématographiques et audiovisuelles de court, moyen et long métrages.

Trois niveaux d'aides sont délivrés dans le dispositif :

- l'aide à l'écriture ;
- l'aide au développement ;
- l'aide à la production.

L'aide à l'écriture est attribuée à une société de production qui accompagne un auteur ou un réalisateur dans la définition textuelle d'un projet cinématographique ou audiovisuel. La sélection des dossiers est basée sur les critères suivants : la valorisation du territoire dans sa dimension historique, géographique, sociale, artistique et culturelle, la qualité artistique du projet, la faisabilité technique et la localisation de tout ou partie du tournage sur le territoire.

L'aide au développement est attribuée à une société de production pour les travaux préalables à la mise en production. Sont ajoutés aux critères précédents dans la sélection des dossiers les critères suivants : l'emploi des ressources et compétences locales (décors, techniciens, artistes et figurants) et la territorialisation des dépenses à hauteur de 60% du montant de l'aide attribuée.

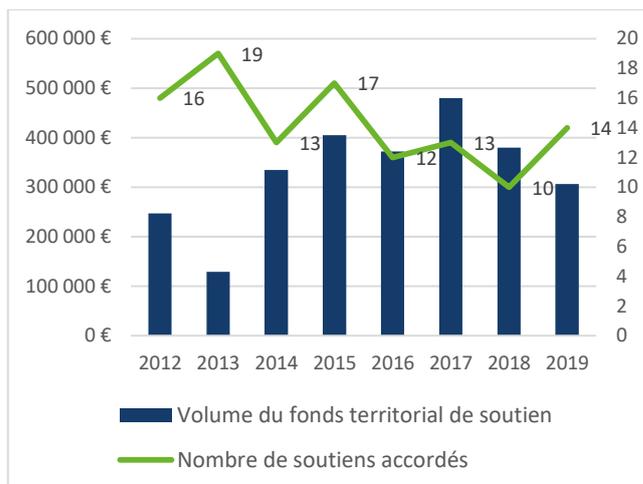
L'aide à la production est attribuée à une société de production pour la concrétisation de l'œuvre. La sélection des dossiers est basée sur les critères suivants : la valorisation du territoire, la qualité artistique du projet, la faisabilité technique, l'emploi des ressources et compétences locales, la localisation de tout ou partie du tournage sur le territoire, la territorialisation des dépenses à hauteur de 100% du montant de l'aide attribuée dans le cas de la production documentaire et de 160% dans le cas de la production de fiction.

Pour chaque aide, un comité de lecture Cinéma et Audiovisuel examine les dossiers et sur la base des avis émis par le comité, la décision finale d'attribution des aides est prise par la CTG en commission permanente.

Les aides accordées par le Fonds de soutien sont cumulables avec d'autres aides publiques dans la limite des plafonds d'intensité d'aide maximaux autorisés.

ÉVOLUTION DU FONDS TERRITORIAL DE SOUTIEN À LA CRÉATION CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE SUR LA PÉRIODE 2012-2019

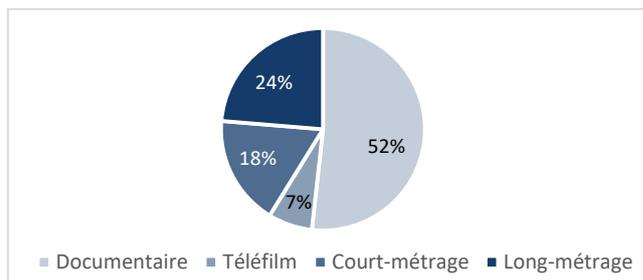
source : AUDeG d'après Ci clic



En moyenne, sur la période 2012-2019, le volume du fonds est de près de 330 000€ et le nombre de projets soutenus de 14. Depuis 2014, le fonds est devenu supérieur à 300 000€ avec un pic en 2017 à hauteur de 480 000 €. Le nombre de projets soutenus oscille quant à lui entre 10 et 19 entre 2012 et 2019.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PROJETS SOUTENUS SELON LE GENRE SUR LA PÉRIODE 2012-2019

source : AUDeG d'après Ci clic



MONTANT MOYEN ALLOUÉ SELON LE GENRE SUR LA PÉRIODE 2012-2019

source : AUDeG d'après Ci clic

Genre	Montant moyen
Documentaire	12 525€
Téléfilm	60 313 €
Court-métrage	12 100 €
Long-métrage	44 113 €

MONTANT MOYEN ALLOUÉ SELON LA NATURE DU SOUTIEN SUR LA PÉRIODE 2012-2019

source : AUDeG d'après Ci clic

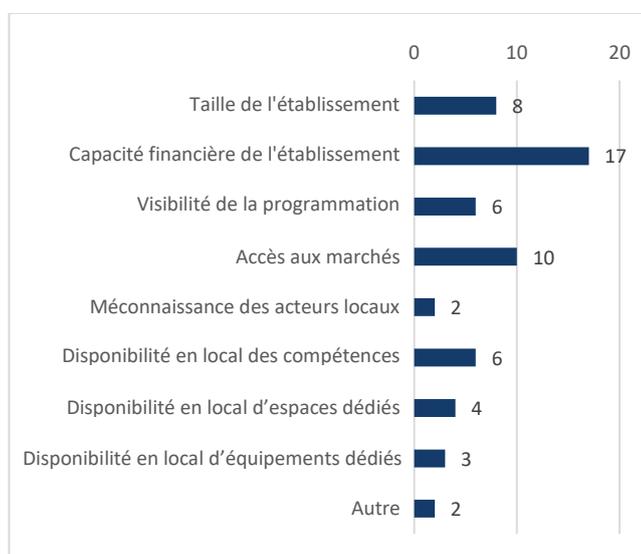
Nature du soutien	Montant moyen
Écriture	3 994€
Écriture-Développement	5 229 €
Développement	7 425 €
Production	44 750 €

En examinant la répartition du nombre de projets soutenus selon le genre, il ressort que ce sont les documentaires qui sont sélectionnés à 52%. Toutefois, ce sont les téléfilms suivis des longs-métrages qui reçoivent les volumes financiers les plus importants, respectivement de l'ordre de 60 k€ et de 45k€. Enfin, le montant alloué le plus significatif intervient sur l'aide à la production. Il est en moyenne de 44 750€.

IDENTIFICATION DES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

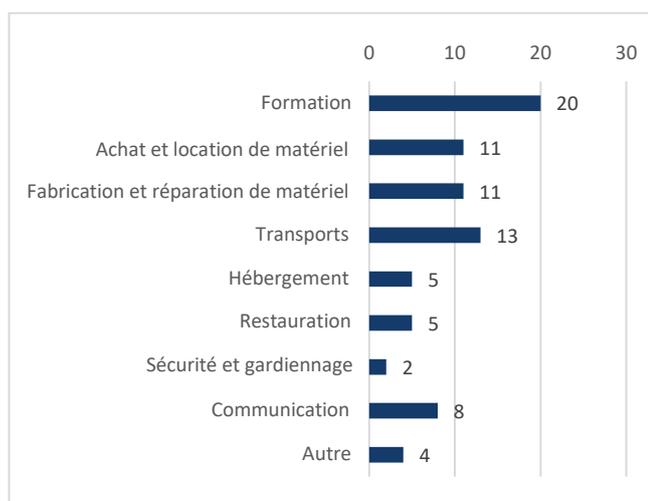
NATURE DES PRINCIPAUX FREINS

* En nombre de réponses, question à choix multiples
source : AUDeG d'après les résultats du questionnaire



NATURE DES ACTIVITÉS SUPPORTS INSUFFISANTES

* En nombre de réponses, question à choix multiples
source : AUDeG d'après les résultats du questionnaire



Les freins prépondérants relevés dans le questionnaire sont la capacité financière des établissements et l'accès aux marchés. La catégorie « Autre » fait état de coûts plus élevés en Guyane que dans les Antilles et au temps important nécessaire à la création et à la recherche de financements dans ce secteur.

Les deux secteurs d'activités à renforcer prioritairement pour le développement du secteur selon les questionnaires concernent la formation et les transports, suivis par la fabrication, l'achat, la location et la réparation de matériel.

Les freins mentionnés ci-contre et ci-après sont ceux évoqués lors des différents entretiens et ateliers. Ils permettent de compléter les résultats issus du questionnaire et d'apporter un nouvel éclairage en sondant des acteurs complémentaires.

Des freins géographiques : un territoire enclavé, concurrencé par d'autres destinations

Le premier niveau de frein évoqué par les acteurs concerne l'enclavement du territoire.

Sont notamment relevés :

- l'insuffisance des liaisons aériennes ;
- le coût des billets d'avion tant pour inviter des professionnels sur le territoire que pour accéder à des festivals et salons en dehors du territoire ;
- le coût des déplacements sur le territoire, notamment pour les organismes de l'Ouest qui doivent se rendre dans les institutions localisées sur le Centre littoral ;
- l'isolement des boîtes de production, contraignant fortement la production déléguée ;
- la question de la langue avec les pays frontaliers et le marché anglophone.

Des formalités administratives comme la vaccination obligatoire contre la fièvre jaune pour pénétrer sur le territoire ou les visas nécessaires pour circuler sur le Plateau des Guyanes sont également évoqués.

Enfin, il est signalé une concurrence avec d'autres pays pour les tournages comme le Brésil, la Colombie, le Venezuela, le Costa Rica ou l'Indonésie et une insuffisance des accords entre pays pour créer une dynamique de production.

Des freins liés à la formation : un défaut de formations et un manque de lisibilité sur le programme

Le deuxième niveau de frein concerne la formation aussi bien initiale que continue.

Sont ainsi mis en évidence par les acteurs :

- un défaut de formations en particulier techniques (son, post-production, étalonnage, mixage) et d'écriture ;
- le manque de lisibilité du programme annuel de formations avec notamment une faible communication de l'Université sur les formations développées ;
- l'insuffisance de l'accompagnement des professionnels sur les formations continues ;
- l'avance des frais pour les formations professionnelles réalisées en dehors du territoire.

Par ailleurs, lors de l'atelier « Formation », le Rectorat a souligné les trois difficultés suivantes :

- le coût d'équipement en vue de porter une formation « Cinéma », contrairement à une formation « Théâtre » ;
- la difficulté de recrutement et de pérennisation des professeurs titulaires d'une certification permettant d'enseigner une spécialité ou une option cinéma ;
- le manque de disponibilité des professionnels pour participer et animer des ateliers.

Des freins liés aux compétences : une insuffisance de main d'œuvre dans les métiers sous-représentés

Lors des entretiens, des freins liés à la mobilisation de certaines compétences ont également été évoqués.

Ont ainsi été pointés :

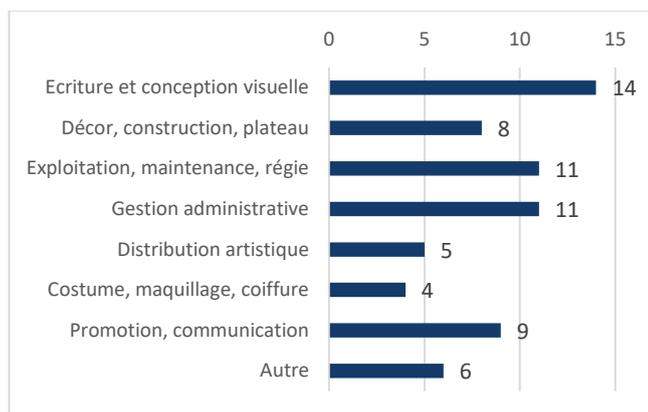
- le manque d'auteurs avec un niveau d'écriture jugé insuffisant ;
- le manque d'acteurs de cinéma, nécessitant de réaliser des castings sauvages très chronophages ;
- le manque de réalisateurs ;
- le manque de profils dans la production et de producteurs pouvant amener des capitaux ;
- le manque de techniciens expérimentés sur le son, l'image, l'électricité, la machinerie, la régie et la décoration, ce qui implique d'importer sur les tournages des techniciens de l'Hexagone, notamment les chefs de poste, augmentant le budget de production ;
- les fortes tensions sur le marché du travail sur la rédaction, le journalisme et le reportage d'images ;
- le manque de diversité des fournisseurs en son, vidéo et techniques ;
- l'absence de services après-vente et de compétences dans la maintenance ;
- l'absence de cascadeurs et de dresseurs d'animaux ;
- le manque de diffuseurs.

Par ailleurs, il a été indiqué par les professionnels qu'il était difficile de se positionner sur des postes de chefs opérateurs.

FAMILLES DE MÉTIERS INSUFFISANTES SUR LE TERRITOIRE

* En nombre de réponses, question à choix multiples

source : AUDeG d'après les résultats du questionnaire



Dans le questionnaire, les professionnels ont été sondés sur les familles de métiers en insuffisance sur le territoire.

La première famille de métiers mise en évidence concerne la création et la conception visuelle, suivie par l'exploitation, la maintenance, la régie et la gestion administrative. Dans la catégorie « Autre », sont notamment évoqués le montage, la production déléguée, la médiation, la diffusion et la distribution. Ces résultats sont cohérents avec les entretiens qui pointent l'insuffisance de main d'œuvre dans l'écriture, les métiers techniques et la production.

Des freins liés aux équipements : un parc matériel limité, des locaux et infrastructures inadéquats

Des freins liés au matériel ont aussi été indiqués par les acteurs avec en particulier :

- la lourdeur des investissements liée au prix d'achat, à l'évolution rapide des technologies et à la durée de vie limitée du matériel sous un climat tropical ;
- la difficulté d'importation par avion des batteries et le blocage du matériel technique importé par méconnaissance du matériel des services douaniers ;
- l'insuffisance du parc matériel, surtout haut de gamme pour des tournages, en image, son, lumière, scène, machinerie, effets spéciaux, mapping, dérushing, back up et post-production (caméra professionnelle, steadicam, grue, moniteur caméra calibré, groupe électrogène insonorisé, véhicules pour le traveling, bassin aquatique, rampes de pluie, machine à fumée portative, cordon détonnant, serveur, station de travail pour l'étalonnage, logiciels de montage et de cartographie pour les prises de vue de drones ...) ;
- la taille limitée du stock de costumes.

Concernant le parc matériel, les professionnels indiquent que le marché étant très étroit et diversifié, ils s'équipent de matériel standard, capable de répondre à l'essentiel des demandes. Le matériel moyen de gamme est disponible en location à un coût élevé, en raison de la maintenance liée à l'éloignement des services après-vente et aux conditions climatiques rudes.

MATÉRIEL UTILISÉ POUR LE TOURNAGE DU LONG-MÉTRAGE « LA VIE PURE » ET POUR LA POST-PRODUCTION DU FILM TV « MEUTRES À CAYENNE »

source : Antoine Morin / Cantina Studio et Marc Barrat / Eloa Prod



Un autre niveau de frein concerne les locaux avec :

- un manque de lisibilité sur la disponibilité des locaux par les entreprises ;
- l'inadéquation du marché de l'immobilier guyanais avec les besoins du secteur, notamment en locaux climatisés et sécurisés permettant d'intervenir dans une cohérence d'ensemble et de gérer les stocks, à des coûts de location abordables ;
- l'insuffisance de studios, de salles de cinéma et de médiathèques ;
- l'absence d'une structure dédiée modulable intégrant par exemple un studio avec fond vert, une salle de montage pour dérushier les images, un auditorium pour le mixage ou encore un lieu d'exposition et permettant de louer du matériel professionnel à la journée (éclairage, micro, studio mobile...).

LOCATION DE BUNGALOWS POUR UNE ÉQUIPE DE PRODUCTION

source : Containex



Enfin, les acteurs soulignent une carence en équipements dans les secteurs suivants :

- l'hébergement, impliquant de louer des constructions modulaires pour loger les équipes de tournages, notamment dans l'Ouest guyanais ;
- la restauration pouvant accueillir un grand nombre de techniciens selon des horaires flexibles lors de tournages ;
- la desserte numérique du territoire.

Des freins fonctionnels : une structuration embryonnaire

Des freins fonctionnels contraignant la chaîne de production ont également été mis en exergue par les acteurs avec :

- la précarité des emplois aidés et du personnel demandé en renfort pour une durée limitée ;
- le déficit du budget relatif à la communication dans l'ensemble des projets et le manque de médias et de lectorat sur le territoire ;
- l'étroitesse du marché pouvant rendre difficile l'obligation pour certaines structures de solliciter un devis auprès d'au moins 3 prestataires ;
- la démocratisation de la photographie et de la vidéo, entraînant une concurrence déloyale des professionnels par des amateurs non déclarés, à l'origine de risques pour le

client (absence de doublage du matériel, absence d'autorisation de vol des drones...)

- la mutabilité du secteur culturel et le caractère ponctuel des projets liés à l'image et l'audiovisuel concourant à l'absence de vision sur le carnet de commande par le professionnel et à l'instabilité du régime d'intermittent du spectacle ;
- le défaut d'engagement de diffusion pour la production locale ;
- la difficulté de porter des projets conséquents sur le territoire au regard de la structure du tissu économique local composé de petites entreprises ;
- le turn over dans les services de communication impliquant des problèmes d'archivage et de classement des banques d'images et de vidéos, préjudiciables pour l'attribution des droits d'auteur ;
- le refus ou surcoût des assurances de couvrir la Guyane ;
- le défaut de compétences des entreprises du secteur en matière de gestion et comptabilité ;
- l'absence de liens entre les entreprises et le manque de vision sur les jeunes entreprises qui apparaissent sur le marché.

Des freins institutionnels : une complexité administrative sans spécialisation des instances

En préambule, il est reconnu par les acteurs la complexité administrative française sur les droits dans le secteur.

De manière générale, une méconnaissance du régime de l'intermittent du spectacle est soulignée.

En parallèle, des freins locaux ont été pointés par les acteurs avec :

- l'absence d'interlocuteur institutionnel spécialisé, entraînant un défaut dans l'accompagnement sur les statuts les mieux adaptés à la profession, les droits à la formation, les caisses de cotisations, etc. ;
- le défaut de spécialisation des cabinets comptables, bien que les récents tournages qui se sont déroulés sur le territoire aient permis un transfert de savoir-faire des administrateurs de production de l'Hexagone vers les cabinets locaux ;
- le manque de relais dans les communes et de structures stables comme des maisons de quartier impliquant une recherche permanente de porteurs de projet ;
- la rotation des directeurs des affaires culturelles ;
- l'absence de vision sur le positionnement des politiques sur le secteur ;
- le manque de suivi et de fédération des acteurs culturels.

Un certain nombre de difficultés en lien avec le fonds territorial de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle a de plus été relevé :

- le critère trop restrictif de sélection des projets basé sur la valorisation du territoire et le critère de l'aide préalable au COSIP bloquant pour les sociétés de production de documentaires locales ;
- les délais d'instruction des projets ;
- l'absence de justifications des refus.

FOCUS SUR LE SRDEII

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) est un document de programmation à valeur prescriptive. Il traduit la stratégie économique régionale dans laquelle les collectivités des échelons inférieurs peuvent exercer leurs propres compétences.

La CTG a engagé l'élaboration de son schéma en juin 2016, en collaboration avec les intercommunalités et autres parties prenantes dont la CCIRG dans le cadre de rencontres territorialisées. L'élaboration de ce document s'est articulée autour de quatre phases : une phase 1 relative à l'état des lieux et au diagnostic de l'économie guyanaise, une phase 2 relative à la détermination des orientations stratégiques pour le territoire, une phase 3 relative à l'élaboration de la stratégie territoriale et une phase 4 relative à la formalisation complète du document. Le SRDEII a été approuvé le 12 mars 2020 par arrêté préfectoral.

Il est important de signaler qu'initialement, il ne comportait aucun volet spécifique sur les industries culturelles et créatives. Au regard de l'étude en cours et des remontées de la CCIRG, le SRDEII a intégré l'économie numérique et créative (industrie culturelle...) dans l'objectif de développement économique innovant durable et équilibré entre les territoires. Toutefois, ce secteur reste peu développé par rapport à d'autres secteurs plus traditionnels.

SRDEII

source : CTG



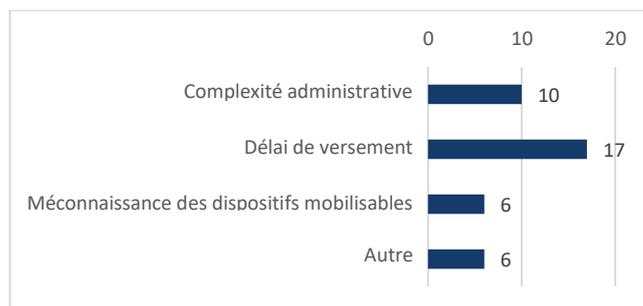
Des freins financiers : des surcoûts et une méconnaissance des dispositifs mobilisables

Enfin, les freins financiers suivants ont été mis en évidence par les acteurs :

- le surcoût lié à l'acheminement, la location et la réparation du matériel ;
- le poids lié à la masse salariale et aux charges sociales en France ;
- la fragilité du point d'équilibre économique en Outre-mer et particulièrement en Guyane pour rentabiliser un produit ;
- les délais non seulement de mise à disposition des fonds mais également de paiement par les institutions, impactant fortement la trésorerie des entreprises du secteur ;
- la pérennisation des financements entre autres avec le désengagement financier du CNES suite aux mouvements sociaux de 2017 ;
- l'insuffisance des aides financières publiques locales, notamment sur la production et la participation à des marchés locaux et nationaux ;
- le manque de fonds pour la diffusion documentaire et pour les émissions de flux ;
- l'absence d'investissement des sociétés guyanaises privées dans la culture hors carnaval ;
- la difficulté dans la recherche de financements avec un manque de communication sur les dispositifs mobilisables et une lourdeur administrative de certains dispositifs ;
- le manque d'apport personnel des porteurs de projet, rédhitoire pour les banques et certaines aides comme l'avance remboursable ;
- le manque de confiance des banques lors du démarrage d'une activité ;
- l'absence de partenariat entre les plateformes d'initiative et les banques ;
- l'absence de cumul de certains dispositifs de financement.

NATURE DES DIFFICULTÉS À L'OBTENTION DE FONDS

* En nombre de réponses, question à choix multiples
source : AUDeG d'après les résultats du questionnaire



Le premier frein relevé dans le questionnaire concerne le délai de versement, suivi par la complexité administrative.

Dans la catégorie « Autre », il est souligné que la recherche de financements est chronophage, que les acteurs publics méconnaissent les dispositifs mobilisables pour le secteur et que le mécénat est peu développé.

IDENTIFICATION DES LEVIERS D' ACTIONS POUR LE SECTEUR

ATTENTES DANS L' ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR

* En nombre de réponses, question à choix multiples
source : AUDeG d'après les résultats du questionnaire



Les attentes principales exprimées par les établissements dans le questionnaire ont trait à la recherche et mise en place de financements, à l'emploi et la formation et à la participation à des salons professionnels. Il est toutefois important de noter que l'ensemble des réponses proposées dans le questionnaire sont bien représentées, impliquant que les niveaux d'accompagnement demandés sont pluriels. Concernant la mise en réseau des acteurs, c'est entre les professionnels, avec les institutions publiques et avec les distributeurs et diffuseurs que le lien doit être prioritairement renforcé.

Axe 1 : Renforcer la promotion du territoire et la coopération

Un premier axe concerne la promotion et la coopération transfrontalière et plus largement, internationale en vue de renforcer l'attractivité du territoire et de lutter contre son isolement.

Ont ainsi été proposés les leviers d'actions suivants :

- faire un inventaire du potentiel du territoire, bâtir une construction partagée sur la destination et différencier l'offre pour attirer les investisseurs ;
- donner de la visibilité à la Guyane et promouvoir le territoire dans l'Hexagone et à l'international, notamment pour le documentaire, à travers des festivals et salons pour attirer des producteurs français et étrangers ;
- favoriser les relations avec les pays voisins pour créer une dynamique sur le Plateau des Guyanes ;
- développer une carte d'identité du Plateau des Guyanes et une exposition itinérante ;
- monter un partenariat avec un voyageur pour visiter les lieux de tournage et créer des produits phares associés à des décors ;
- se saisir de la révision du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) pour développer des produits touristiques autour de l'image et de l'audiovisuel.

Axe 2 : Améliorer la lisibilité des formations existantes, stimuler les jeunes et amateurs et développer l'offre

Le deuxième axe a trait à la formation avec l'identification des leviers d'actions suivants lors des entretiens et ateliers :

- mieux communiquer sur les formations initiales existantes et donner plus de lisibilité à l'offre de formation continue ;
- créer des passerelles d'une part, entre la formation initiale et la formation continue et d'autre part, entre l'enseignement secondaire et l'enseignement universitaire ;
- informer les jeunes sur les métiers de l'image et de l'audiovisuel et sur les compétences nécessaires en vue de créer des vocations, notamment dans les établissements scolaires comme le lycée professionnel de Balata qui forme aux métiers du BTP et de la communication visuelle ;
- accroître la coopération entre Guyane la 1^{ère} qui est le premier employeur audiovisuel du territoire avec les organismes de formation et étudier la possibilité de s'appuyer sur de l'alternance ;
- pérenniser les concours du festival « La Toile des Palmistes » et du festival du « Prix de Courts » et encourager de nouveaux concours pour déceler des talents et stimuler les jeunes ;
- développer des formations initiales et/ou continues en art numérique, infographie, techniques de print et OOH, communication, gestion des contenus digitaux, community management, animation multimédia, nouveaux médias, écriture dont écriture multimédia, comédie, réalisation, techniques de tournage, montage, étalonnage, production donc production multimédia, maintenance des réseaux et systèmes informatiques, gestion administrative, recherche de financements auprès des institutions et des privés et management et favoriser la polyvalence ;
- développer un pôle de formation universitaire intégrant des enseignements relatifs à l'écriture, à la production mais également aux prestations techniques et drainer la demande en créant une complémentarité avec les Antilles et le Suriname ;
- monter des partenariats avec Pôle Emploi et la Mission locale pour porter des formations ;
- organiser des ateliers et des master class, notamment sur l'écriture, avec Doc Amazonie Caraïbes ou le Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques ;
- mettre en place des modules de formation intensives par exemple en électricité et développer des habilitations par exemple en conduite d'engins et animation animalière ;
- encourager les formations pour régulariser les vols de drones ;
- penser ces nouvelles formations en lien avec les décrochages scolaires via la plateforme dédiée qu'est la PSAD ;
- définir des contrats d'objectifs aux sociétés de l'Hexagone pour imposer un transfert du savoir-faire aux entreprises locales lors de tournages.

Ont notamment été évoqués dans la question libre dédiée du questionnaire la nécessité des formations supérieures suivantes : un BTS « Audiovisuel », une licence « Arts du spectacle », « Montage et effets visuels », « Image et son » et « Réalisation » et enfin, un Master « Production » et « Réalisation ».

FOCUS SUR LES MÉTIERS DE DEMAIN

Les métiers suivants ont été relevés par les professionnels comme étant l'avenir du secteur sur le territoire :

Image



Cadreur - Télépilotes de drones

Son



Compositeurs - Ingénieurs du son en design sonore, stéréo et VR

Graphisme



Illustrateurs - Infographistes - Webdesigners - Animateur 2D-3D

Écriture



Scénaristes - Dialoguistes - Documentaristes - Réalisateurs - Assistants réalisateurs

Interprétation et distribution artistique



Comédiens - Agents artistiques

Décor, construction, plateau



Décorateurs - Accessoiristes - Constructeurs - Electriciens - Machinistes - Régleur de cascades - Directeurs de la photographie - Responsables de plateau

Post-production et effets visuels



Auteurs de sous-titrage - Auteurs de doublage - Monteurs et monteurs truquistes en compositing 2D, VR et VFX - Étalonneurs - Mixeurs - Responsable des effets spéciaux

Gestion de la production et transmédia



Régisseurs - Producteurs - Chargés de production - Distributeurs - Diffuseurs notamment pour le streaming et la diffusion live sur internet

Fonctions Supports



Informaticiens - Comptables - Traducteurs - Community managers - Social media managers - Documentalistes chargés de l'archivage et de la numérisation des documents, photographies et bandes vidéo analogiques - Formateurs - Médiateurs culturels

FORMATION ET ÉDUCATION À L'IMAGE PAR AVM

source : AVM



Axe 3 : Développer les ressources humaines du secteur

L'axe 3 vise à traiter les freins relatifs au défaut de certaines ressources humaines à travers les leviers d'actions ci-après :

- construire un annuaire des professionnels et le maintenir à jour pour identifier facilement les ressources et compétences du territoire ;
- disposer d'un agent artistique sur le territoire pour défendre les intérêts des acteurs et apporter un gage de crédibilité ;
- développer les boîtes de post-production ;
- encourager l'esprit d'entreprise chez les jeunes pour pallier les manques du territoire et accompagner les néo-créeurs de manière pérenne dans la création d'entreprises (aide à la comptabilité...) ;
- mutualiser des postes entre structures de type community manager.

Axe 4 : Investir dans les équipements et infrastructures adaptés au secteur

L'axe 4 a pour objet de répondre à la carence du parc matériel, des locaux et des infrastructures sur le territoire en proposant les leviers d'actions suivants :

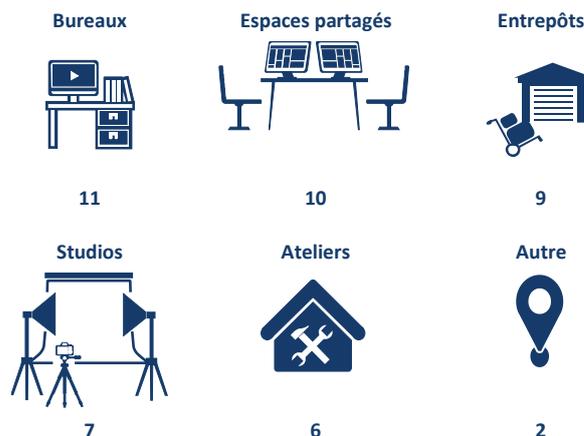
- faciliter les importations et le fret et développer des aides spécifiques à l'import du matériel indisponible sur le territoire ;
- évaluer les équipements existants ;
- créer un parc matériel performant sur le territoire permettant de renforcer la création et la post-production ;
- diversifier l'accès au parc matériel et favoriser la location à la journée du matériel professionnel ;
- disposer d'un lieu unique sur les secteurs du visuel et de l'audiovisuel avec une permanence d'accueil et l'accès à un réseau permettant de faciliter la recherche de financements et la synergie des activités ;
- positionner sur le territoire un studio modulable permettant de réaliser des prises de vue, d'enregistrer des voix off, d'exposer, de vendre de l'image fixe, d'organiser des formations, de tourner pour les boîtes de production locales, d'accueillir des boîtes de production étrangères ;
- diversifier l'offre en locaux climatisés et sécurisés avec en particulier des bureaux pour la mise en scène et la décoration, des petites pièces isolées pour le montage, des entrepôts pour le stockage de matériel, des ateliers de travail pour la menuiserie, la peinture et la sculpture ;
- renforcer la communication autour des projets de Maison du Cinéma et d'Incubateur Audiovisuel respectivement envisagés sur le Centre Littoral et à Saint-Laurent du Maroni, la moitié des entreprises ayant répondu au questionnaire déclarant une mauvaise connaissance de ces deux projets;
- favoriser les pépinières d'entreprises qui permettent de bénéficier d'un loyer plus accessible et de services mutualisés et de créer des synergies entre entreprises ;
- mettre à niveau les secteurs d'activités supports comme l'hôtellerie, la restauration, la location de matériel électrique et de véhicules, la maintenance et la réparation de matériels.

En complément, il convient de noter que 9 établissements sur 24 dans le questionnaire ont exprimé un besoin en foncier dont 5 pour l'implantation d'un établissement et la réalisation de tournages. L'échéance du besoin se situe majoritairement entre 1 et 3 ans. Quasiment l'intégralité des professionnels veulent un terrain déjà aménagé et parmi les deux critères préférentiels de localisation, ressortent la desserte par la fibre optique et l'accessibilité.

14 établissements sur 24 ont également exprimé un besoin en locaux d'activité modulables, 10 à l'année et 4 temporairement. Les locaux les plus plébiscités par les établissements sont le bureau et les espaces partagés, suivis par les entrepôts. Parmi les 14 établissements, 6 estiment la surface nécessaire entre 150 et 300 m² et 6 au-delà de 300 m².

RÉPARTITION DES LOCAUX D'ACTIVITÉS NÉCESSAIRES SELON LA TYPOLOGIE

* En nombre de réponses, question à choix multiples
source : AUDeG d'après les résultats du questionnaire

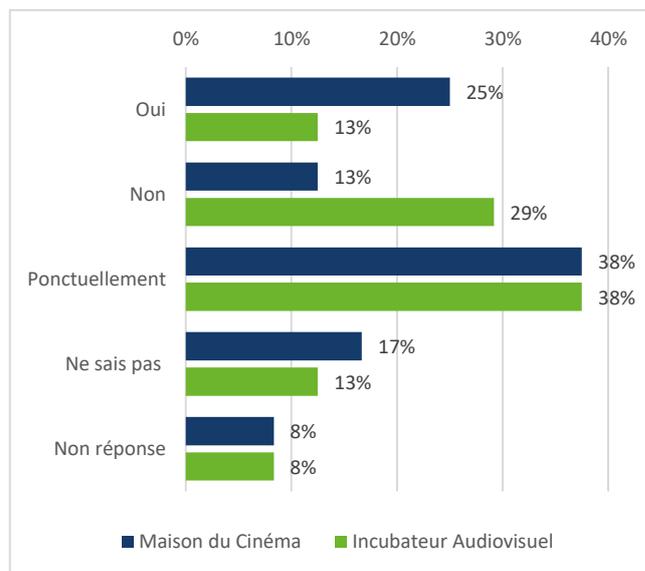


Les projets de Maison du Cinéma et d'Incubateur Audiovisuel, permettront notamment de répondre aux besoins en locaux évoqués plus haut. Le graphique suivant précise la volonté d'installation des établissements répondants au questionnaire dans ces deux futurs équipements. Ainsi, 6 établissements sur 24 auraient un intérêt à s'installer dans la Maison du Cinéma et 3 dans l'Incubateur Audiovisuel. A noter également que 38% des établissements répondants soit 9 expriment un besoin ponctuel d'installation au sein des deux équipements. Ainsi, au regard de ces premiers résultats, il apparaîtrait pertinent que les deux projets puissent être modulables pour répondre à la fois à des besoins permanents et temporaires.

Enfin, il est reconnu par un certain nombre de professionnels que l'équipement de Maison du Cinéma devrait être élargi à d'autres secteurs culturels comme la photographie, le théâtre, les arts numériques.

VOLONTÉ D'INSTALLATION DANS LA MAISON DU CINÉMA ET L'INCUBATEUR AUDIOVISUEL

source : AUDeG d'après les résultats du questionnaire



Axe 5 : Professionnaliser, mettre en réseau les acteurs et renforcer les projets

L'axe 5 a pour objet de professionnaliser et structurer plus fortement le secteur d'activité en vue de faciliter son rayonnement.

Ont été proposés par les acteurs les leviers d'actions qui suivent :

- accroître le niveau d'exigence sur le contenu des productions locales ;
- sécuriser les lieux de tournage en mettant en place des partenariats avec les forces de l'ordre ;
- améliorer la gestion des banques d'images et de vidéos des institutions et entreprises ;
- éduquer les entreprises à la communication et à l'image et les professionnaliser avec un kit de communication (logo, carte de visite, book, site internet, charte graphique...);
- mieux faire circuler les films financés par le fonds territorial de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle ;
- favoriser la mise en réseau des acteurs prioritairement entre les professionnels, avec les institutions publiques et avec les distributeurs et diffuseurs, en créant un forum des professionnels, en organisant des rencontres, en accompagnant financièrement la participation à des marchés extérieurs ;
- favoriser les expositions en extérieur, notamment dans les quartiers pour les rendre accessibles au plus grand nombre ;
- mettre en place une fédération qui assurerait le suivi des acteurs culturels ;
- créer des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) ou des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) pour regrouper les entrepreneurs, mutualiser les moyens, répondre aux marchés ;
- monter et pérenniser un Groupement National des Photographes Professionnels (GNPP) à l'instar de la Guadeloupe ;
- sensibiliser les fournisseurs locaux avec une négociation des tarifs en amont des tournages ;
- encourager les projets qui touchent tous les métiers et soutenir Guyane la 1^{ère} dans la création d'une série locale régulière avec des acteurs guyanais ;
- compléter l'offre cinématographique et audiovisuelle actuelle avec des œuvres plus urbaines, en langues régionales avec des sous-titrages ;
- monter des programmes régionaux et développer des produits intergénérationnels, valorisant l'identité et la diversité culturelle et ouverts sur le monde par Guyane la 1^{ère} ;
- développer le web qui présente moins de limites que la télévision et la radio avec entre autres des replay et des lives et s'appuyer sur des vecteurs modernes comme la plateforme Netflix.

RENCONTRES DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINÉMA EN 2014 ET RENDEZ-VOUS DU CINÉMA EN 2020

source : G-CAM et CTG



Axe 6 : Mieux accompagner les professionnels dans les démarches administratives

L'axe 6 a pour but de faciliter le lien entre les professionnels et les institutions, à travers les leviers d'actions suivants :

- mieux accompagner les entreprises sur les importations, l'octroi de mer, les investissements et l'acquisition de terrains ;
- pluri annualiser les subventions ;
- disposer d'un cabinet comptable spécialisé sur le territoire afin de conseiller les entreprises sur la comptabilité qui constitue un fort marqueur d'alerte ;
- avoir sur le territoire une structure qui informerait et conseillerait les artistes sur les statuts en fonction du parcours, du matériel, des projets, des frais ;
- développer localement une offre de conseil sur le régime d'intermittent du spectacle en s'appuyant sur l'antenne spectacle de Pôle Emploi à Nanterre ;
- proposer un accompagnement juridique des entreprises (caisses de cotisation, caisses de retraite, droits d'auteur, piges journalistiques...);
- renforcer les passerelles entre les services culturels et les services économiques des institutions pour proposer un conseil plus adapté aux entreprises ;
- avoir un interlocuteur institutionnel dédié dans l'Ouest guyanais pour limiter les déplacements ;
- mieux communiquer sur les dispositifs d'aides aux professionnels existants (Réseau Entreprendre...);
- mettre en place des partenariats avec les intercommunalités et les communes afin de faciliter les tournages.

Concernant plus particulièrement le fonds territorial de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle, il est demandé par les professionnels de repenser les critères d'éligibilité et de sélection des projets et d'argumenter les refus des projets.

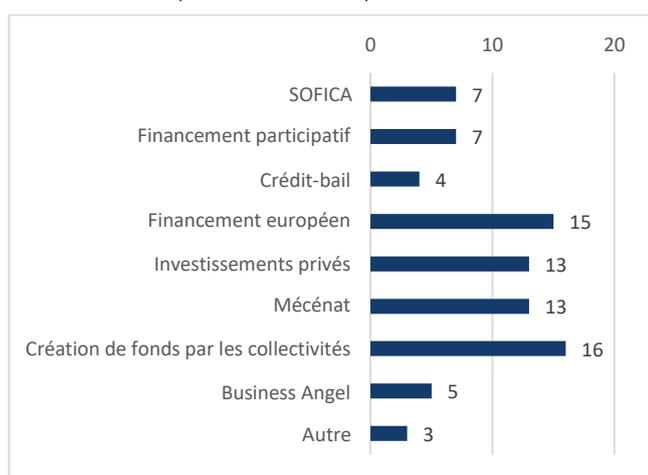
Axe 7 : Faire valoir et diversifier les dispositifs de financement

Enfin, le dernier axe concerne les leviers d'actions en matière de financement avec les propositions suivantes par les acteurs :

- améliorer la lisibilité des dispositifs de financement existants, notamment des programmes européens et des prêts bancaires dont les prêts à taux 0 et les avances remboursables ;
- compléter les financements publics par des financements tels que le crowdfunding avec la plateforme Feedelios en Outre-mer et le mécénat reconnu activable sur le territoire en fonction de l'affect et du réseau des chefs d'entreprise ;
- mobiliser les entreprises privées par le placement de produits, en mettant en place des conventions de partenariat, la régie publicitaire ou les aides logistiques en établissant des partenariats qui impliqueraient des exonérations ou des bonus ;
- poursuivre les partenariats avec les infrastructures d'hébergement, les compagnies aériennes, les concessionnaires automobiles, les banques, EDF, les chaînes de télévision dont France Télévisions et Canal+ et négocier des tarifs en amont des tournages ;
- valoriser l'investivité sur le financement, par exemple en louant le matériel acheté ou en échangeant du matériel ;
- encourager le secteur par le biais de la fiscalité, notamment en revalorisant le crédit d'impôt audiovisuel, en créant une Société de Financement de l'Industrie Cinématographique et de l'Audiovisuel (SOFICA) Antilles-Guyane pour les projets d'envergure ou en ouvrant la défiscalisation des œuvres d'art aux autres secteurs culturels ;
- créer une cartographie des financements.

DISPOSITIFS DE FINANCEMENT JUGÉS LES PLUS OPPORTUNS POUR LE SECTEUR

* En nombre de réponses, question à choix multiples
source : AUDeG d'après les résultats du questionnaire



Les dispositifs de financement les plus cités par les entreprises dans le questionnaire sont la création de fonds par les collectivités, le financement européen, les investissements privés et le mécénat.

FOCUS SUR LES SOFICA

Les SOFICA ont été créées par la loi n°85-695 du 11 juillet 1985. Il s'agit d'un dispositif de financement du cinéma et de l'audiovisuel, fortement encadré et complémentaire à d'autres sources de financement.

En outre, les SOFICA constituent des sociétés d'investissement destinées à la collecte de fonds privés consacrés exclusivement à la production cinématographique et audiovisuelle. Elles sont créées soit à l'initiative de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, soit d'opérateurs du secteur bancaire et financier.

A noter que les SOFICA ont la possibilité d'être adossées partiellement à des entreprises du secteur. Dans ce cas, elles passent un accord avec les sociétés qui s'engagent à racheter une partie des investissements à un prix convenu d'avance. Les investissements non adossés ne font l'objet d'aucune garantie de rachat à un prix convenu d'avance mais plutôt de droits à recettes négociés au cas par cas.

Les SOFICA sont agréées chaque année. Les demandes d'agrément sont adressées à la Direction Générale des Finances Publiques et parallèlement au CNC qui assurent une instruction conjointe du dossier. Les agréments et les montants autorisés de collecte sont notifiés aux gestionnaires des SOFICA par le Ministère de l'Action et des Comptes Publics. En parallèle, l'Autorité des marchés financiers délivre des visas aux SOFICA les autorisant à faire appel public à l'épargne auprès des particuliers. Les particuliers ayant souscrit des parts de SOFICA peuvent bénéficier d'une réduction plafonnée d'impôt sur le revenu allant jusqu'à 48% du montant souscrit mais doivent conserver leurs parts 5 ans pour garder l'avantage fiscal.

90% des fonds collectés doivent ensuite être investis dans un délai de 12 mois après la date d'immatriculation de la SOFICA au registre du commerce et des sociétés. Les 10% restants peuvent être placés sur un compte bancaire rémunéré.

L'apport financier des SOFICA est versé directement au moment du tournage. Ce mode d'investissement contribue ainsi à la trésorerie du tournage et permet de boucler le plan de financement, notamment pour les petites productions.

En contrepartie de leurs interventions, les SOFICA bénéficient de droits à recettes sur les différents supports d'exploitation des œuvres dans lesquelles elles investissent. Si l'œuvre génère des recettes, au-delà de la phase de récupération de l'investissement initial, la SOFICA se positionne sur un couloir de recettes résiduel appelé bonus.

La rémunération sur des recettes variables représente un risque pour les SOFICA, considéré comme compensé par l'avantage fiscal.

A titre informatif, 12 SOFICA ont été agréées en 2019 pour des investissements en 2020.

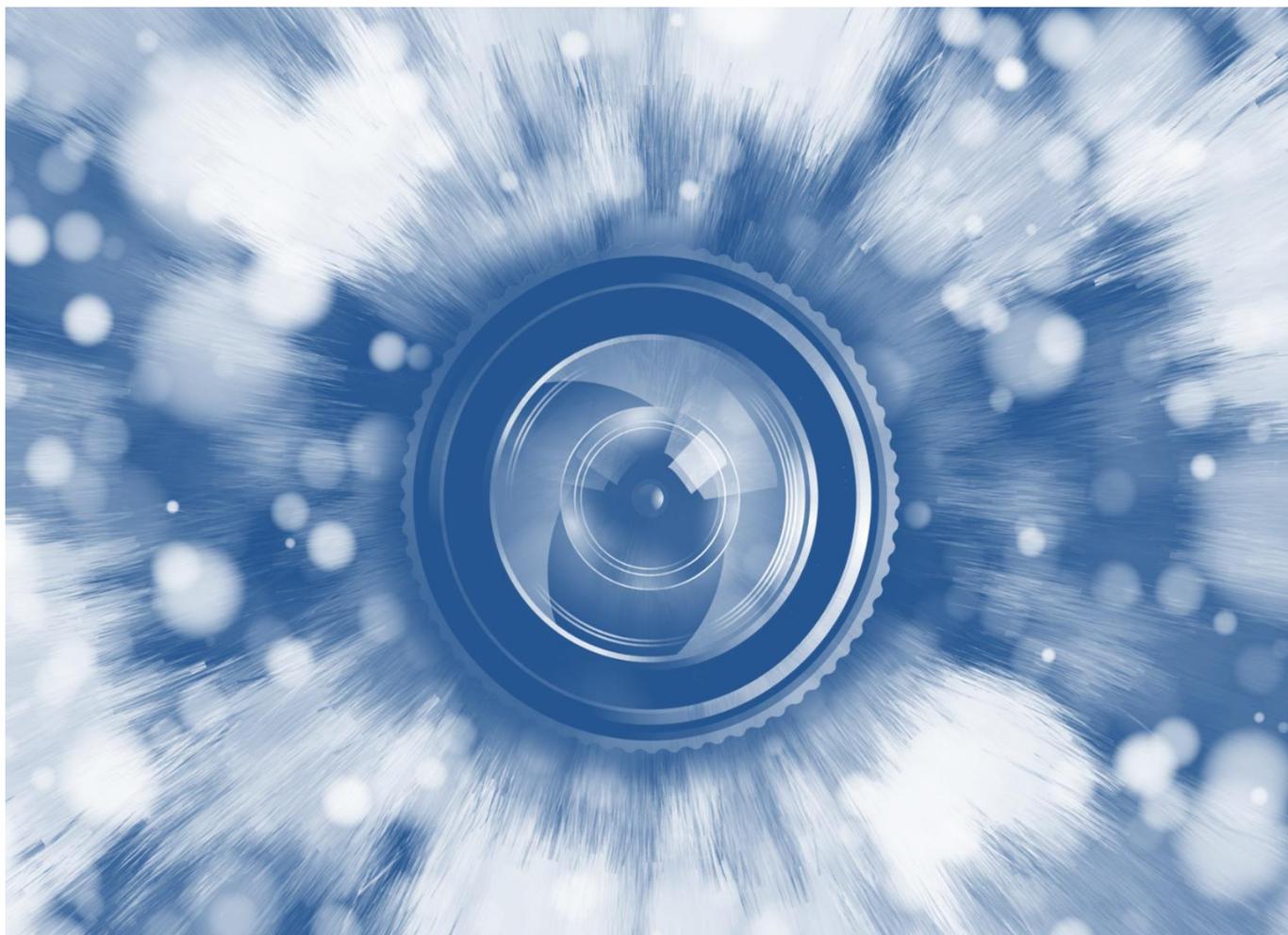
FOCUS SUR LES ATTENTES SPÉCIFIQUES DES PROFESSIONNELS VIS-VIS DE LA CCIRG ET DE SES PARTENAIRES

Les professionnels sondés ont également été interrogés sur les attentes vis-à-vis de la CCIRG.

Les points suivants sont ainsi ressortis :

- la mise en avant des missions de la CCIRG et de l'accompagnement qu'elle peut proposer aux entreprises ;
- la restitution de l'étude et l'animation d'une conférence économique lors du prochain festival de « La Toile des Palmistes » ;
- la diffusion de l'étude auprès des privés, des banques, des collectivités territoriales afin de faire valoir le secteur ;
- la promotion du secteur auprès de toutes les collectivités locales avec sensibilisation des élus pour soutenir la filière ;
- l'appui à la responsabilisation du secteur ;
- le développement du tissu économique et le renforcement des liens entre les entreprises ;
- l'organisation d'un entretien avec les Douanes et la CTG pour faciliter les importations liées à l'audiovisuel ;
- la mise en place de formations, en particulier, sur les aides administratives et les aides à l'investissement ;
- l'accompagnement financier des entreprises sur des salons avec présence d'ombrelles et de bannières de la CCIG ;
- la réalisation d'une enquête sur la mise en place des SOFICA en France et la possibilité d'introduire une clause sur des projets ultra-marins dans les SOFICA de l'Hexagone avec présentation des résultats à la CTG.

Au-delà des leviers d'actions précités, il est attendu par les professionnels que les institutionnels se coordonnent pour porter le secteur de l'image et de l'audiovisuel. En particulier, la CTG doit vendre le territoire comme une terre d'accueil de tournages et exploiter l'étude pour alimenter la base Techniciens-Artistes-Figurants. La CCIG doit collaborer avec Pôle Emploi sur l'enquête Besoins en Main d'Œuvre (BMO) pour connaître les projets de recrutement sur le secteur de l'image et de l'audiovisuel et étudier le potentiel de métiers nouveaux qui soient porteurs pour les moins de 25 ans. Il est également attendu une présentation des missions de l'ex Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE).



CONCLUSION ET ENJEUX

La CCIRG a lancé une étude inédite sur le secteur de l'image et de l'audiovisuel en Guyane, reposant d'une part, sur une série d'entretiens et d'ateliers avec professionnels, associations et institutionnels et d'autre part, sur un questionnaire adressé aux entreprises.

La complexité d'une telle étude réside dans la nature même du secteur. En effet, les établissements de ce secteur présentent des formes entrepreneuriales souples et adaptables au regard de la taille et de la structure du marché local mais également en phase avec les transformations technologiques et socio-économiques.

Il est également important de souligner que le secteur de l'image et de l'audiovisuel repose sur un écosystème dynamique, faisant appel à un grand nombre d'acteurs, aussi bien de la sphère privée que publique ou encore associative, tout en étant inhérent à tous les secteurs d'activités qui nécessitent images fixes et animées.

En outre, ce secteur culturel représente un important facteur d'attractivité, de rayonnement, de développement et d'emploi pour le territoire guyanais qui dispose par ailleurs de nombreux atouts pour la réalisation d'images et d'œuvres audiovisuelles, au regard de sa géopolitique, sa singularité paysagère, sa richesse patrimoniale et culturelle ou bien encore de son capital humain. En parallèle, le secteur connaît depuis une dizaine d'années un nouvel essor grâce au soutien croissant du tissu associatif et institutionnel, créant de nouvelles ambitions professionnelles chez les amateurs et les jeunes.

En particulier, les associations G-CAM et AVM portent respectivement un projet de Maison du Cinéma et un projet d'Incubateur Audiovisuel qui constituent des équipements majeurs pour le déploiement du secteur. De plus, il convient de noter que la destination Guyane a été boostée par les séries récentes tournées sur le territoire.

Toutefois, malgré l'ensemble de ces atouts et opportunités, un nombre important de freins nuisant au déploiement du secteur sur le territoire a été pointé par l'ensemble des acteurs. Ces freins concernent principalement l'enclavement du territoire, le défaut de formations, l'insuffisance de main d'œuvre, l'inadéquation du parc matériel, des locaux et des infrastructures

aux besoins du secteur, le manque de structuration du marché actuel, l'absence de spécialisation des instances administratives locales et enfin, les surcoûts et la méconnaissance des dispositifs de financement.

Ce sont donc sur ces freins qu'il est prioritaire d'intervenir pour favoriser le rayonnement du secteur.

Les 7 axes suivants ont alors été mis en lumière par les acteurs pour encourager le secteur :

- axe 1 : renforcer la promotion du territoire et la coopération ;
- axe 2 : améliorer la lisibilité des formations existantes, stimuler les jeunes et amateurs et développer l'offre de formations ;
- axe 3 : développer les ressources humaines du secteur ;
- axe 4 : investir dans les équipements et infrastructures adaptés au secteur ;
- axe 5 : professionnaliser, mettre en réseau les acteurs et renforcer les projets ;
- axe 6 : mieux accompagner les professionnels dans les démarches administratives ;
- axe 7 : faire valoir et diversifier les dispositifs de financement.

Il apparaît en outre essentiel d'encourager la formalisation d'une industrie culturelle créative et d'accroître les liens entre acteurs économiques et acteurs culturels pour porter véritablement ce secteur transversal.

Enfin, la présente étude fera l'objet d'une restitution en conférence publique. Au-delà de la restitution de l'étude, les professionnels comptent sur le soutien, la mise en réseau et l'animation de la Chambre Consulaire et de ses partenaires, en particulier à travers l'organisation d'ateliers entre professionnels et institutionnels. En ce sens, les sujets suivants de workshops ont été proposés par les acteurs : les intermittents du spectacle, les dispositifs de financement, la coopération transfrontalière, la place de l'Europe dans le déploiement de la filière audiovisuelle et enfin, les droits dans le journalisme et dans la photographie.

POUR ALLER PLUS LOIN

Bibliographie

- Rapport d'information fait au nom de la Délégation sénatoriale aux Outre-mer (1) sur la représentation et la visibilité des outre-mer dans l'audiovisuel public, M. Maurice ANTISTE et Mme Jocelyne GUIDEZ, Avril 2019
- Le potentiel économique durable de la Guyane, WWF, Novembre 2018
- La filière des industries de l'image et de l'audiovisuel Côte d'Azur, Chambre de Commerce et d'Industrie Nice-Côte d'Azur, Avril 2018
- Rapport au Ministre de la Culture et de la Communication « De mémoire et d'espoir pour une action renouvelée de l'Etat en faveur du développement culturel des Outre-mers français », Michel COLARDELLE, Avril 2010

Sites internet

- Site de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane (CCIRG) : <https://www.guyane.cci.fr/>
- Site de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDeG) : <http://www.audeg.fr/>
- Site du Centre National du Cinéma et de l'Image animée (CNC) : <https://www.cnc.fr/>
- Site de la Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation de l'audiovisuel (CPNEF) : <http://www.cpnef-av.fr>
- Site de Pôle Emploi Spectacle : <https://www.pole-emploi.fr/spectacle/>

TOURNAGE DU COURT-MÉTRAGE « LOVENA »

source : Jody Amiet / Kanopé films - Bear Team Production



TOURNAGE DU FILM TV « MEURTRES À CAYENNE »

source : Jody Amiet / Eloa Prod



TOURNAGE DE LA SAISON 1 DE LA SÉRIE TV « GUYANE »

source : Guyane S1 - Mascaret Films



TOURNAGE DU LONG-MÉTRAGE « 600 KG D'OR PUR »

source : Ronan Liétar / Mandarin films - Aldabra films



TOURNAGE DU COURT-MÉTRAGE « MIRELANDE »

source : Ronan Liétar / Mirelande - Tic-Tac production



TOURNAGE DE LA SAISON 2 DE LA SÉRIE TV « GUYANE »

source : Jody Amiet / Guyane S2 - EndemolShine Films





Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane

Place de l'Esplanade BP49
97321 CAYENNE Cedex
Tél : 0594 29 96 00
Site web : www.guyane.cci.fr
Facebook : CCIG973



Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane

1 impasse Touloulous
97 300 CAYENNE
Tél : 0594 28 49 20
Site web : www.audeg.fr
Facebook : AUDeG

Direction de publication : Carine SINAÏ-BOSSOU (CCIRG) et Juliette GUIRADO (AUDeG)

Recueil des données : Patricia CALUT (CCIRG) et Hélène LACASSAGNE (AUDeG)

Analyse, conception graphique, réalisation : Hélène LACASSAGNE (AUDeG)

Cayenne, Septembre 2020